

"Si l'Union Catholique des Cultivateurs n'existait pas il faudrait la fonder".

Hon. Ad. Godbout

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

"J'invite tous les cultivateurs à entrer dans leur association professionnelle : l'U.C.C."
S. E. Le card. Villeneuve

Vol. VIII No. 36

BULLETIN OFFICIEL DE L'U. C. C.

Québec, 3 juin 1936

La petite industrie

Une bonne nouvelle -- La tâche à accomplir -- Les diplômes -- Pour l'agriculture.

Nous publions dans une autre page de notre journal la nouvelle annonçant la création d'un comité d'enquêtes sur la petite industrie. Ce comité travaillera sous la surveillance conjointe du ministère de l'Agriculture et du Secrétariat de la province. Nous avons le plaisir de connaître personnellement quelques-uns des individus qui en font partie; décidément, le gouvernement a eu la main heureuse; son choix est tombé sur des hommes en tous points recommandables, tant pour leur compétence que pour leur esprit d'initiative. A travers le fatras de nouvelles peu rassurantes qui nous parviennent tous les jours, celle-là tranche par sa note optimiste. Enfin, on se décide en haut lieu à faire quelque chose pour le relèvement économique des Canadiens français. Jusqu'à présent, on n'a sûrement pas péché par excès de zèle. Mais puisqu'on semble vouloir se reprendre, nous applaudissons des deux mains.

* * *

Ce comité a pour fin de faire des enquêtes sur les richesses naturelles des différentes régions de la province: agriculture, pêcheries, forêts, mines, forces hydrauliques, transports, etc. Ce n'est pas une mince besogne.

Dans le passé, nos richesses naturelles ont été exploitées au petit bonheur, au hasard des initiatives et des ambitions particulières. Le souci du bien commun y était étranger. N'importe quel chevalier d'industrie, pourvu qu'il avait des capitaux, des ficelles et du toupet, pouvait se faire concéder l'exploitation d'une "limite" forestière, acheter ou louer à bail emphy-

théotique une chute d'eau, obtenir des droits sur une mine. La loi ne mettait aucune entrave à sa liberté, pourvu qu'il acquittât ses dus au Trésor provincial; il pouvait employer des techniciens étrangers, payer des salaires de famine à ses ouvriers, pressurer le consommateur; on n'avait aucun recours contre lui: la loi, ou plutôt l'absence de loi lui permettait de faire des millions à même nos richesses naturelles et au dépens de la population. Et c'est pourquoi Américains et Anglais, avec l'appui de leurs capitaux et grâce à une certaine audace bien anglo-saxonne, se sont emparés de nos richesses naturelles; et c'est pourquoi Baptiste, trop pauvre et peut-être trop couillon pour lutter avec avantage, a été réduit à la condition de "porteur de bois et de scieur d'eau" (Pierre Gagnon, M.P.P., dixit); et c'est pourquoi il s'est fait un gaspillage inouï de nos richesses naturelles, sans un enrichissement correspondant de notre population. Nos forêts ont été pillées, nos chutes d'eau ont été mises en valeur, nos mines s'épuisent, et nous sommes plus pauvres que jamais.

Le Comité de la petite industrie poursuivra des recherches en vue d'orienter les Canadiens français vers l'entreprise personnelle. Il fera les enquêtes préliminaires, débayera le terrain, poussera à l'action, dirigera les efforts. Ceux qui ont quelques épargnes et beaucoup d'audace et de fierté n'auront qu'à étudier les données de ses enquêtes; ils y trouveront sûrement une industrie au développement de laquelle ils pourront faire servir leurs capitaux et leurs talents.

* * *

En outre, le Comité s'efforcera "d'orienter les diplômés de nos écoles techniques et professionnelles (commerciales ou agricoles) vers l'entreprise personnelle". Voilà une tâche qui s'imposait depuis longtemps.

Nos écoles supérieures ont formé des hommes compétents. Or il est arrivé que, par suite de notre infériorité économique, ces gens ont dû se mettre au service d'étrangers et les ont fait bénéficier de leurs connaissances et de leurs talents. Par conséquent, nos écoles, bâties avec nos deniers, ont servi dans une certaine mesure à nous faire descendre d'un cran, en formant des compétences pour nos concurrents. Il est temps qu'on y voit, qu'on garde pour nous et notre argent et nos talents, c'est-à-dire notre avoir matériel et spirituel.

* * *

Il est à peine besoin de signaler les avantages que l'agriculture retirerait de la création de petites industries disséminées: diversification des cultures, marchés pour les produits de la ferme, placement de notre excédent de population rurale, etc. Tous ces avantages conjurés contribueraient à remettre notre agriculture sur pied et surtout à lui assurer une plus grande stabilité.

La création du Comité de la petite industrie est une initiative heureuse de la part de l'Etat. Nous avons d'autant plus de plaisir à la souligner qu'on ne nous a guère habitués à cette sorte de travail de recherches. Nous en anticipons les meilleurs résultats.

Gérard FILION

Nos enchères

ENCORE UN "HIT"

Les enchères de mercredi dernier ont enregistré un nouveau succès. Les arrivages ont été plus nombreux; les prix, plus fermes. Une fois de plus, il a été démontré que ce sont les enchères du *Comptoir Coopératif* qui fixent les prix du marché. Et la preuve, la voici: pendant les premiers jours de la semaine dernière, il ne s'est pas fait une seule transaction sur la *Bourse du Commerce*. Pourquoi? Parce que personne ne voulait vendre ou acheter avant de connaître les prix des enchères. Dans l'après-midi de mercredi, il s'est vendu sur le parquet de la Bourse 550 boîtes aux prix des enchères.

Nous avons relaté dans notre numéro du 27 mai ce qui s'est passé à l'occasion de nos premières ventes publiques. Le même phénomène s'est produit la semaine dernière. Les camionneurs ont attendu que nos prix soient connus avant de vendre leurs cargaisons; quelques-uns cependant avaient vendu leur marchandise dans le cours de l'avant-midi de mercredi, mais aux prix qui seraient fixés par nos enchères. En faut-il davantage pour démontrer que notre méthode de vente n'est pas si mauvaise, qu'elle stimule la concurrence et par conséquent contribue à main-

tenir constamment le marché à la hausse?

QUELQUES ECLAIRCISSEMENTS

Depuis une semaine, plusieurs fabricants de beurre ou de fromage nous ont écrit pour nous demander des renseignements sur les ventes aux enchères du *Comptoir Coopératif*. Comme la question est de nature à intéresser tous nos lecteurs, nous croyons opportun d'en faire le sujet d'un article.

Les ventes aux enchères du *Comptoir Coopératif* ont lieu tous les mercredis, à midi et demi, à l'édifice du Board of Trade. Tous les principaux négociants en gros de Montréal y ont leur représentant. On en compte d'ordinaire une quinzaine. M. Clinton Henderson, ancien président du Board of Trade, préside la vente. Les offres sont faites par lots de 600 boîtes. A midi et demi précis, la vente commence. Un premier acheteur fait une offre; un second renchérit; un troisième surenchérit; et les prix montent, montent graduellement. Parfois la concurrence devient très active entre les acheteurs; c'est à qui se portera l'acquéreur de la marchandise. Et alors les prix montent toujours. Finalement la marchandise est adjugée à ce-

lui qui offre le plus haut prix; ce prix est toujours le plus élevé du marché; et cela pour une raison très simple: parce que tous les acheteurs se sont fait ouvertement concurrence.

En page 10 de notre journal, nous donnons les conditions qu'il faut remplir pour faire vendre du beurre et du fromage aux enchères du *Comptoir Coopératif*. Elles sont ni compliquées, ni onéreuses: pour le beurre, commission de 10 cents la boîte, plus 7 cents pour frais d'entreposage, de manutention et d'assurance; pour le fromage, commission de 1-8 de cent la livre, plus 4 cents la boîte pour autres frais.

La livraison de la marchandise doit se faire au *Montreal Refrigerating & Storage Co*, 1,106 est, rue Craig, Montréal; l'expéditeur doit adresser les connaissances et les correspondances au *Comptoir Coopératif*, 5817 rue St-Laurent, Montréal.

A ceux qui veulent nous expédier leur marchandise, nous fournissons, gratuitement, la papeterie nécessaire. Ils n'ont qu'à nous en faire la demande.

Vendre aux enchères du *Comptoir Coopératif*, c'est pratiquer la coopération et pas de la plus mauvaise manière.

Gérard FILION

La Vie Morale

Contre le communisme

Graves avertissements du Souverain Pontife

S. S. Pie XI s'est attaqué de nouveau au communisme les 11 et 12 mai, avec une grande vigueur. Ceux qui jugent ce système avec indulgence ou qui favorisent la collaboration avec ses adeptes ne s'inspirent pas évidemment au mêmes sources que le Saint-Père.

Voici ce que Pie XI a dit le 11 mai aux pèlerins hongrois : "Aujourd'hui il existe un ennemi commun qui menace tout, la famille, l'Eglise et l'Etat. C'est le communisme qui essaie de pénétrer partout et qui, malheureusement, a pénétré déjà en plusieurs endroits, par la violence ou la tromperie. Plusieurs, hélas! se sont laissé berné jusqu'à ne pas voir, ou ne vouloir pas voir, le danger commun qu'ils aident, au moins négativement, quand ils n'accordent pas de faveurs à cette force qui menace tout et n'a pour programme que la ruine sociale".

Et le lendemain aux journalistes réunis pour l'ouverture de l'Exposition internationale de la Presse catholique : "Le premier péril, celui qui est le plus grand et le plus général est certainement le communisme, sous toutes ses formes et à tous les degrés. Il menace tout ouvertement et s'attaque à la dignité individuelle, à la sainteté de la famille, à la pureté de la vie civile et, par-dessus tout, à la religion. Il va jusqu'à nier ouvertement Dieu et il s'attaque surtout à la religion catholique. Des montagnes de littérature circulent pour mettre en lumière le programme communiste, qui a déjà été mis en vigueur ou que l'on a voulu mettre à l'essai en Russie, en Espagne, au Mexique, en Uruguay et au Brésil. C'est un danger, un danger universel, qui menace le monde entier. L'universalité du programme du communisme est proclamée ouvertement et une vaste organisation de propagande est à son service.

"Cette propagande est la plus dangereuse puisque, en ces derniers temps, elle a pris une attitude apparente de douceur, elle est devenue moins impie, afin de pénétrer là où, par la violence et l'impunité, elle n'avait aucune chance de succès. Et, hélas! elle a obtenu des succès incroyables ou, au moins, on l'a accueillie avec le silence de la tolérance, ce qui est un gros avantage pour la cause du mal et un échec pour la cause du bien.

"Vous direz, lorsque vous serez chez vous, que vous avez vu le Père commun de tous les fidèles dans la personne du Vicaire du Christ, que vous avez constaté chez Lui une grave préoccupation au sujet de ce péril qui menace tout le monde et, en certains pays, a déjà causé les dommages les plus graves. Ceci est particulièrement vrai dans le monde européen. Vous direz que votre Père ne cesse d'attirer l'attention sur les dangers que plusieurs, beaucoup trop, semblent ignorer, n'en connaissant pas la gravité ou l'imminence.

"Vous direz que le Père commun voit à l'oeuvre des forces qui veulent la réalisation de ces dangers et qu'il constate une négligence dans l'effort pour sauvegarder la morale publique, pour apporter une défense contre le néo-paganisme auquel l'immoralité se rallie si facilement sous une forme de civilisation matérielle raffinée".

Ces graves paroles devraient faire réfléchir tous les vrais catholiques, tous les amis de l'ordre. Ce n'est pas en se montrant indulgent envers le communisme, en le laissant prêcher ouvertement ces théories dangereuses qu'on préservera le Canada de la révolution menaçante. Non, puisque le communisme vise la destruction de la civilisation chrétienne, puisqu'il s'attaque à Dieu lui-même, il ne doit pas être toléré dans un pays chrétien.

Mais les lois, si elles sont nécessaires, ne suffisent pas pour nous protéger contre ses assauts. Il faut en outre faire disparaître la source même où le communisme puise sa force : l'esprit individualiste et les nombreux abus qu'il engendre.

"Notre siècle devra être plus social ou il sera révolutionnaire" disait il y a quelque temps S. Em. le cardinal Villeneuve, et S. Exc. Mgr Gauthier : "Il y a une vérité dont les catholiques doivent être convaincus, c'est que s'ils veulent empêcher le socialisme de naître et de se développer, il faut qu'ils aient soin de donner l'exemple et de remplir avec courage et fidélité leur devoir religieux comme leur devoir social.

Ces paroles sont à méditer par tous, grands et petits, gouvernants et gouvernés.

E.-S. P.

Pour la paix

A la treizième Journée catholique des Retraitants du Canada, tenue à Ottawa, le 24 mai dernier, la résolution suivante a été adoptée.

Les retraitants professent sur la paix la doctrine de l'Eglise : la paix du Christ dans le règne du Christ. Ils se méfient des organismes qui se fondent pour réclamer une paix qui n'est pas basée sur la morale chrétienne et la pratique de la religion. Aussi avec l'approbation de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, adressent-ils à Sa Sainteté Pie XI la pétition suivante :

"Très Saint-Père, Pleins de respect, les signataires de cette pétition, d'accord avec les membres du congrès international du Christ-Roi, tenu du 24 au 27 octobre 1935 à Salzbourg (Autriche), selon la proposition faite à ce même congrès par la Société du Christ-Roi de la Croix Blanche, demandent humblement à Sa Sainteté l'institution d'une "Journée mondiale de la paix", un dimanche où dans toutes les églises du monde entier, on ferait des prédications sur "la paix du Christ dans le règne du Christ", ainsi que des prières pour la vraie paix de l'humanité."

Toutes les associations catholiques sont invitées à joindre leurs noms, au bas de cette requête, à celui des Retraitants. Elles devront envoyer leur adhésion d'ici le 15 juin au Secrétariat général des Retraités fermées, 1961 rue Rachel Est, Montréal. Quelques jours après cette date, la requête sera adressée au Souverain Pontife.

Les organismes professionnels à la Semaine Sociale

C'est en se servant des organismes professionnels qui existent déjà, en étendant leurs bases et en fortifiant leur autorité que peut n'être établi, sans bouleversements constitutionnels, dans maints pays, l'organisation corporative. Avons-nous au Canada de ces organismes et comment sont-ils constitués: c'est le sujet que plusieurs conférenciers traiteront à la Semaine sociale des Trois-Rivières du 19 au 24 juillet prochain. M. le sénateur Charles Bourgeois parlera des professions libérales; M. Léon Lorrain, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, du commerce et de l'industrie; M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., de la classe ouvrière; M. Georges Saint-Cyr, de l'U.C.C., de la profession agricole.

Le Bolchévisme en Yougoslavie

A l'occasion de la découverte en Yougoslavie d'un nouveau congrès bolchéviste, le ministre de l'Intérieur, M. Korochetz s'est exprimé en ces termes: "Les directives pour l'action communiste sont d'origine étrangère. Cette action a été renforcée pendant l'année écoulée. On peut même affirmer sans exagérer que toute l'année 1935 s'est passée sous le signe d'attaques communistes toujours plus insidieuses contre la Yougoslavie. Nous avons fait naturellement notre possible pour éviter le développement du communisme et la police a fait son devoir, obtenant d'excellents résultats. Le Ministère de l'Intérieur a agi selon les lois du pays. Je crois que c'est la première fois qu'il est nécessaire d'attirer l'attention de cette haute Assemblée sur le danger communiste. Chacun comprendra qu'il faut lutter contre ce danger, mais ce serait une grave erreur de penser que les mesures policières et les punitions suffisent à cette lutte. Les armes de la police et les prisons assurent un résultat momentané. Ce qu'il faut, c'est opposer aux idées des idées. Contre ce danger-là il faut mobiliser les églises, les écoles, les partis politiques, les associations culturelles et sociales, les organisations économiques et la presse. Tous ces organismes doivent être appelés à la lutte. Une vague doit suivre l'autre et le peuple entier doit être mobilisé pour la lutte contre le communisme. Toute passivité et laisser-aller causerait le plus grand tort. Le Ministère de l'Intérieur continuera à lutter sans peur et sans hésitation contre cet ennemi le plus dangereux de la partie yougoslave!"

Il y a lieu de relever que si autrefois le principal centre auxiliaire du Komintern pour les Balkans se trouvait à Vienne, actuellement c'est Prague qui héberge ces officines révolutionnaires.

Mise en garde contre l'agence "Intourist"

Le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux, M. le Docteur Pierre Mauriac dresse dans son récit de voyage en Russie, en des pages calmes et objectives, un des témoignages les plus vigoureux encore produits contre les procédés de l'agence Intourist. L'oeuvre des Tracts vient de publier ce récit avec l'autorisation de l'auteur. La brochure qui le contient, intitulée: Croisière en U. R. S. S.: se vend 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine.

OSONS!

Le dictionnaire définit le verbe OSER: "avoir la hardiesse, l'audace de dire, de faire quelque chose; entreprendre hardiment." A quelque degré que vous soyez de l'échelle sociale, osez-vous, avec fierté? Nous avons tout ce qu'il faut pour réussir: OSONS! vaillamment, puissamment, constamment; c'est tout un programme, c'est la vie.

Créons, développons en nous et autour de nous l'engouement national à mieux gagner notre vie.

Le temps devrait être passé de traiter nos cultivateurs en demi-sauvages, bons tout au plus à livrer la grosse culture ou à semer du foin à des centaines de milliers des centres sur des terres nouvelles.

Notre vallée du St-Laurent est vaste et fertile; nos Laurentides offrent des avantages économiques considérables; nos cours d'eau nombreux constituent une puissance productive; notre sol est riche. Que voulons-nous de plus pour nous nourrir, nous vêtir, nous abriter?

Extraits de "Osons!" par J.-M. Marcotte.

Osons! est le livre du jour. Ecrit pour tous, nous devons tous le lire et le relire parce qu'il marque un nouveau pas en avant dans l'histoire du groupe canadien-français.

En vente à la librairie du Devoir, chez les principaux libraires ou à la "Renaissance Economique", 57, rue St-Jacques ouest, chambre 105, Montréal, HA 5168.

L'exemplaire: 25 sous.

Nelson Young est nommé commissaire des semences

On annonce officiellement la nomination de Nelson Young au poste de Commissaire des semences du Ministère fédéral de l'Agriculture, pour succéder à George H. Clark qui a pris sa retraite le 1er avril dernier.

M. Young est né à Cypress River, Manitoba, en 1897 et y a reçu son instruction primaire et secondaire. A l'âge de 18 ans et en 1915, il entra à l'université de Manitoba, mais s'enrôla bientôt après avec le corps expéditionnaire canadien et fit du service en France avec le C.M.R. Battalion. A son retour au Canada il termina son cours d'agriculture à l'université de Manitoba et en janvier 1921 fut attaché à la Division fédérale des semences; il y remplit différentes fonctions à Fort William, Winnipeg et Saskatoon. Il est venu à Ottawa en novembre dernier où il remplit depuis quelque temps les fonctions de Commissaire intérimaire des semences.

CALENDRIER

JEUDI, le 4 juin : S. François Caracciolo, confesseur.
VENDREDI, le 5 juin : 4 TEMPS : S. Boniface, évêque et martyr.
SAMEDI, le 6 juin : 4 TEMPS : S. Norbert, évêque et confesseur.
DIMANCHE, le 7 juin
1 Pent. LA TRES-SAINTE TRINITE
LUNDI, le 8 juin : S. Médard, évêque et confesseur.
MARDI, le 9 juin : SS. Prime et Félix, martyrs.
MERCREDI, le 10 juin : Ste Marguerite, reine d'Ecosse.
Dimanche, le 7 juin :
Lever du soleil : 4.06
Coucher du soleil : 7.40
Pleine Lune, le 5, à 0 h. 22 m. du matin.

Programme des Causeries agricoles de l'U. C. C.

POSTE CRAC A DEUX HEURES
Lundi, le 8 juin : M. Gérard Filion : L'administration d'une caisse populaire.
Jeudi, le 11 juin : M. R. M. Pucet : L'oeuvre de l'U. C. C.
Samedi, le 13 juin : M. J. Ernest Laforce : La Colonisation.
POSTE CRM A HUIT HEURES
Lundi, le 8 juin : M. J.-H. Marcotte : "Osons!"

L'U.C.C. est l'organisme le plus propre à cette organisation agricole. Que nos cultivateurs y entrent.

LA TERRE DE CHEZ NOUS

"Ainsi groupés, tous pourront faire valoir leurs exigences auprès des autorités."

Hon. Ad. Godbout.
Discours du Lac St-Jean.

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc."
et imprimé par l'Action Sociale, Ltée,
101, rue Ste-Anne, Québec.

1 an \$1.00
3 ans \$2.50
A l'étranger, 1 an \$1.50

Téléphone : CRescent 3414

Administration, Rédaction, Publicité : 5817, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

ENCORE LA CONTREBANDE DU TABAC

On sait qu'elle se pratique en grand dans la province de Québec. A trois reprises, nous l'avons dénoncée. Il paraît que nos articles ont eu un certain retentissement et que les contrebandiers y vont en douce depuis une couple de mois. Mais ils ne se tiennent pas pour battus, loin de là. On nous informe en effet que certaine compagnie de St-Jacques, comté de Montcalm, fait venir présentement des wagons complets de déchet de tabac de l'Ontario et les emmagasine. Elle attend sans doute que le calme soit rétabli pour écouler sa marchandise sous une étiquette québécoise. Mais qu'on se détrompe: nous n'aurons de répit que nous n'ayons obtenu satisfaction pour les planteurs de chez nous.

* * *

Il y a une quinzaine d'années, le gouvernement de la province édicta le plus putride des commerces, celui des alcools. Il défendit aux individus de le pratiquer et couvrit la province d'une nuée d'agents chargés de faire observer la loi. Depuis quinze ans, la police provinciale a opéré des milliers et des milliers d'arrestations; les tribunaux ont distribué les sentences avec générosité; le Trésor public a encaissé des centaines de milliers de dollars en amendes. Tout cela est très bien, car il faut que la loi soit respectée.

D'autre part, il existe depuis 1933 une loi obligeant les négociants de tabac en feuilles d'étiqueter leur marchandise; le ministère de l'Agriculture a nommé un inspecteur, un seul remarquons-le bien, chargé de faire observer la loi. Or, de nombreux informateurs nous assurent que cette loi n'a jamais été respectée; depuis trois ans, le déversement des déchets de tabac d'Ontario sur le marché québécois se pratique comme autrefois, au vu et au su de tout le monde.

La situation est donc la suivante :

D'un côté, nous avons la Régie des Alcools, entreprise d'Etat, qui rapporte des sommes considérables au Trésor provincial. Le gouvernement protège son commerce avec le zèle que l'on sait.

D'un autre côté nous avons une industrie intéressante, la culture du tabac, la principale source de revenus d'un grand nombre de cultivateurs. Il y a une loi pour les protéger; mais il semble bien que le gouvernement s'en désintéresse totalement. Pourquoi ? Pour une foule de raisons. D'abord, parce que cette loi ne rapporte rien au Trésor provincial; s'il s'agissait du commerce des alcools, de l'impôt sur le revenu ou de la taxe sur l'essence, on ne serait pas à court de moyens pour mettre fin aux tricheries; mais... il s'agit tout simplement de protéger les habitants: alors, à quoi bon s'en faire. En second lieu, il y a les influences politiques. Chose étran-

ge, en effet, les principaux contrebandiers sont des organisateurs d'élections; il y en a un, par exemple, à St-Charles de Bellechasse; une couple à Montréal; dans le comté de Montcalm, il y en a trois ou quatre; à St-Jacques, une certaine société à responsabilité limitée — nous devrions écrire sans responsabilité — pratique la contrebande sur une haute échelle: or le principal actionnaire est un honorable rond-de-cuir du Conseil Législatif. Le gouvernement n'a pas le courage de sévir contre ses amis, et voilà pourquoi la loi n'est pas observée.

* * *

Il est possible qu'elle soit d'application difficile. Dans ce cas, qu'on l'amende. Quelques cercles agricoles, entre autres celui de St-Jacques, ont déjà suggéré que le gouvernement exige un permis de \$100. des marchands de tabac. Cette mesure présenterait un triple avantage: elle éliminerait une foule de petits brocanteurs qui s'improvisent marchands de tabac et vendent un peu de tout n'importe comment; elle permettrait de payer le salaire d'une couple d'inspecteurs supplémentaires; elle permettrait de cataloguer les négociants en tabac et de les retracer plus facilement.

Quoi qu'il en soit, il faut que la contrebande, qui se pratique aux dépens des planteurs de la province, prenne fin. En attendant, nous continuerons à enfoncer le clou.

Gérard FILION

RADIO-AGRICULTURE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos auditeurs que l'Administration de Radio-Canada est définitivement revenue sur sa décision. A l'avenir, elle mettra son réseau français à la disposition de l'U.C.C. tous les lundis de huit heures à huit heures et le quart, heure d'été. Nous serons en mesure de donner à nos auditeurs une série de causeries de grand intérêt.

Il y a eu des progrès depuis vingt-cinq ans. Il est telles choses comme l'automobile, l'aviation, le téléphone, la radio qui ont totalement bouleversé nos habitudes de vie; nous ne pouvons plus vivre dans une tour d'ivoire, à la manière du bourgeois dix-neuvième siècle. Il faut suivre le progrès, s'y adapter, l'utiliser.

Pas plus que les autres classes, les agriculteurs ne peuvent et ne doivent négliger le progrès. Autrement, ils seront devancés, débordés. La science doit venir à leur aide.

C'est pourquoi l'U.C.C. tâche d'utiliser la radio pour la vulgarisation de la science agricole. Assurément, c'est long à venir, mais... Paris ne s'est pas fait en un jour.

Gérard FILION

LA MENACE ROUGE

Une politique d'immigration insensée a jeté dans nos villes des flots d'étrangers. Un bon nombre sont imbus d'idées subversives. Les autres subissent la première influence venue.

Bien entourés, plusieurs de ces hommes pourraient être d'honnêtes citoyens. Laissés à eux-mêmes, ils deviennent vite la proie des fauteurs de désordre. Il y a longtemps qu'un de nos prêtres les plus clairvoyants, voué au service des immigrants, a lancé un cri d'alarme. On ne l'a guère écouté.

Son appel vient d'être repris par un religieux zélé. Une enquête sérieuse menée à Montréal lui a révélé le grand nombre d'étrangers qui s'y entassaient et leur triste situation. A son tour il s'adresse à ses compatriotes dont il connaît le zèle apostolique — notre magnifique effort missionnaire en témoigne — et leur demande un peu de leur charité, un peu de leur piété pour ces malheureux que soulèvent déjà la misère et la haine.

Dans son encyclique *Caritate Christi*, Pie XI a dénoncé le communisme comme le grand danger de notre époque, "le mal le plus redoutable", et demandé aux catholiques de le combattre. Hier encore il l'appelait "l'ennemi commun" et déplorait l'aveuglement de ceux qui persistent à l'ignorer.

Or ce mal est dans nos murs. C'est lui qui contamine ces étrangers dont il fait des révoltés, qu'il dresse dans une haine farouche contre tout ce qui nous est cher. En face d'une telle situation, quelle est notre attitude? Avons-nous ouvert les yeux et répondu à l'appel pressant du Pape? Si demain ces groupes, abandonnés à eux-mêmes, sabotent l'oeuvre de nos pères, de quelle lourde responsabilité ne seront-ils pas chargés?

Situation grave que nous ne pouvons ignorer. Imiter le geste de l'autruche ou prétexter d'autres devoirs ne saurait nous excuser ni nous sauver. Que nous le voulions ou non, le mal est là, puissant et contagieux. Il n'y a qu'une attitude vraiment raisonnable, patriotique, chrétienne: serrer nos rangs et courir sans tarder au secours de ces victimes.

"L'ACTION NATIONALE"

Mai 1936

LA PETITE INDUSTRIE

Nous apprenons de source officielle que, à l'initiative de la Direction générale de l'Enseignement Technique, un comité s'est constitué, sous le nom de Comité de la Petite Industrie, qui procédera dès cet été à des enquêtes dans la province en vue de découvrir les moyens d'orienter les diplômés de nos écoles techniques et professionnelles (commerciales ou agricoles) vers l'entreprise personnelle. Ce comité, placé sous le patronage du ministère de l'Agriculture et du Secrétaire de la Province, se compose de MM. Esdras Minville, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, président, Paul Riou, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, J.-Marie Gauvreau, Directeur de l'Ecole du Meuble, Arthur Villeneuve, professeur à l'Ecole Polytechnique, P.-N. April, Directeur de l'Ecole Moyenne d'Agriculture de Ste-Martine, MM. Henry Laureys, Directeur général de l'Enseignement Technique, et Oscar Bériau, Directeur général de l'Artisanat, en font aussi partie à titre de représentants des ministères intéressés: le Secréariat de la Province et le ministère de l'Agriculture.

Le comité se mettra à l'oeuvre dès cet été. Il parcourra, dans le cours des mois de juillet et août

prochains, sinon toute, du moins une partie de la région du bas de Québec pour y étudier sur place l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, les mouvements démographiques et leurs causes, etc., — cherchant tout particulièrement à découvrir et à classer les ressources locales ou régionales, agricoles, forestières ou minérales qui peuvent donner lieu à de petites entreprises. La documentation ainsi rassemblée sera mise à la portée de quiconque cherche l'occasion de créer une entreprise, et particulièrement à la disposition du personnel enseignant qui s'en servira pour orienter la jeunesse et développer chez elle l'esprit d'initiative.

Le Comité ambitionne d'étudier ainsi au cours des prochaines années, d'autres régions, de façon à recueillir sur la province et ses ressources une documentation aussi complète et détaillée que possible. On entreprend donc une sorte de vaste inventaire susceptible de rendre les plus précieux services. Il faut souhaiter le succès d'une aussi opportune entreprise. Nous ne doutons pas que le gouvernement de la province et la Direction générale de l'Enseignement Technique sauront fournir au Comité tous les moyens de la mener à bien.

ASSEMBLEE

de

L'EXECUTIF

de

L'U.C.C.

Samedi, le 6 juin, à 8 heures et demie (heure solaire)

à
5817, rue St-Laurent, Montréal.

MM les aumôniers et présidents diocésains qui désirent assister à cette réunion seront les bienvenus.

Au Foyer de l'U. C. C.

OFFICIERS DE L'U. C. C.

President-general: Albert Bloux, L. Se. A., Sayabec;
 Aumônier: R. P. Alphonse Deguire, s.j., Montréal;
 1er vice-président: Abel Marion, Ste-Edwidge;
 2e vice-président: Alfred Hardy, St-Basile;
 Secrétaire-général: E.-M. Pucet;
 Rédacteur: Gérard Filion, L. S. C.;
 Conseillers juridiques: Me Wilfrid Guérin, N.P., Charles-Henri Lalonde, C.R.

Chambly-Bassin

Le 7 mai dernier, eut lieu une réunion du Cercle de l'U. C. C. au Collège, sous la présidence de M. Joseph Simard. Une quarantaine de personnes assistent.

Le passage de l'Evangile qui est lu raconte la scène du lavement des pieds des apôtres, par le Christ, le soir du dernier repas, et enseigne à tous que l'on doit aimer à servir son prochain, les humbles en particulier.

M. Savoie, gérant de la Coopération Canadienne du Bétail pour la province de Québec, donne une causerie sur l'organisme, dont il administre les affaires. Voici en résumé sa causerie.

Il a existé un monopole de l'achat des viandes, et le Gouvernement fédéral, pour établir un marché en suscitant de la concurrence, a institué la Coopération Canadienne du Bétail qui a de fait créé un marché.

L'an dernier, la Coopération Canadienne du Bétail a fait pour \$30,000,000.00 d'affaires au Canada, la division d'Ontario a opéré pour \$10,000,000.00 et celle de Québec pour \$1,250,000.00.

La Coopération Canadienne du Bétail, en plus d'augmenter le rendement des cultivateurs en obtenant une amélioration du prix des ventes, a amélioré la production animale. Ses opérations, qui sont au complet, sont garanties par le Gouvernement du Dominion.

L'idée de coopération a été lente à s'implanter dans le Québec. Il faudrait bien comprendre que l'on doit assurer à ses ventes le vrai prix du marché.

M. Auger, agronome officiel pour Chambly-Verchères, donne une causerie sur la culture de la tomate, du blé-dinde, de la betterave et du chou de siam.

On adopte ensuite une résolution pour prier les autorités scolaires de choisir comme récompenses de fin d'année des livres vulgarisant les principes d'Agriculture et d'Art Ménager ou magnifiant d'une façon saine l'amour de la terre.

Leo LARIEAU, Sec.-trés.

St-Félix (Abitibi)

M. François Mailloux préside la réunion du 24 mai. Il donne une causerie sur les dommages faits par les vers blancs; il nous parle du bulletin No. 130 du ministère provincial de l'Agriculture. On discute ensuite de sujets divers: jardins potagers, mauvaises herbes, etc. Au cours du mois, on s'est occupé d'organiser un cercle de jeunes éleveurs. Le cercle a adopté une résolution concernant la construction d'une salle paroissiale.

Fred.-E. BOUSQUET, sec.

REUNIONS DE CERCLES

Dimanche, le 7 juin :	St-Coeur de Marie	Lundi, le 8 juin :	St-Zacharie
" " "	St-Rose (Laval)	" " "	Trois-Pistoles
" " "	St-Philippe (Richmond)	" " "	Katevale
" " "	St-Hubert (Chambly)	Mardi, le 9 juin :	St-Cécile (Frontenac)
" " "	Montmagny	" " "	St-Adrien de Ham
Lundi, le 8 juin :	St-Eusèbe	Mercredi, le 10 juin :	Loretteville
" " "	Augers	" " "	St-Rite
" " "	St-Justin	" " "	St-Ephrem
" " "	St-Mathias	Judi, le 11 juin :	N.-D. de Ham
" " "	St-Barthélemi	" " "	Barraulte
" " "	La Patrie		

ECHOS DE CERCLES

St-Luc (Matane)

Le 24 mai, le cercle a tenu son assemblée sous la présidence de M. Isidore Levasseur. Après la lecture du procès-verbal, deux requêtes sont signées: une pour demander de maintenir la prime sur le fromage pour adresser à Ottawa; l'autre pour demander la fixation du salaire des bûcherons à \$52. net par mois pour adresser à M. L.-P. Côté. Après quoi, M. le Curé nous commente une page de l'Evangile et en donne explication, ensuite nous distribue la nouvelle avoine "don de Dieu".

J.-Edouard FILLON, sec.

Ham-Nord

Le cercle de Ham-Nord de l'U. C. C. a tenu son assemblée le 27 avril. L'assistance nombreuse était rehaussée par la présence de M. l'abbé Comtois, vicaire d'Israëli, de l'agronome, Armand Gélinas, et du propagandiste en industrie animale, J. A. Marcoux.

M. Albert Cloutier nous démontre que la classe agricole a besoin d'hommes instruits. Il y a dans notre province des gens qui se disent instruits et d'autres qu'on dit ignorants; parmi les premiers on compte les professionnels organisés; les autres sont les ouvriers des villes et nous, ceux qu'on appelle avec dédain et souvent non sans raison les habitants. Pour tirer profit des richesses du sol, le cultivateur doit avoir une solide instruction. Pour être sur le même pied que les autres professions, la classe agricole a besoin d'hommes instruits, des hommes qui savent apprécier l'utilité de l'organisation professionnelle et de la coopération; pour défendre ses intérêts, elle doit trouver chez elle des orateurs intelligents et argumentés.

Cultivateurs, si vous avez sacrifié quelque chose pour faire instruire vos enfants, ne le regrettez pas, mais aidez-les en vous sacrifiant de nouveau pour les aider à devenir cultivateurs.

M. François Giguère est un cultivateur qui possède un petit rucher; il veut encourager tous les cultivateurs à l'imiter. Les frais d'installation pour quelques ruches coûtent peu cher. L'abeille est facile à entretenir; l'été elle vit seule, l'hiver, elle n'est pas exigeante, elle demeure dans la ruche que l'on aura eu soin de bien entourer de paille; on lui laissera à sa portée assez de miel pour qu'elle s'alimente jusqu'au printemps.

Deux ou trois ruches peuvent servir une alimentation saine et agréable à une famille de sept ou huit personnes. Il nous assure que dès la première année les abeilles nous remboursent l'argent déboursé.

M. l'aumônier vient faire les commentaires sur ces deux travaux et invite l'abbé Comtois à pren-

St-Valérien (Shefford)

La réunion mensuelle de notre cercle a eu lieu le 7 mai. M. Ananias Boileau a présidé. Environ trente-cinq cultivateurs étaient présents. On s'occupa de l'achat de grains de semence.

Alberic HEBERT, sec.

dre la parole. Ce visiteur constate que nous sommes bien organisés à Ham Nord et que nous devons tous en tirer bon profit. Il constate aussi que nous avons un curé qui s'intéresse à nous, non seulement du côté surnaturel, mais aussi du côté matériel. Cultivateurs, dit-il, intéressez-vous à votre affaire; tout en suivant vos traditions ancestrales, vous pouvez vous moderniser dans la culture.

M. l'aumônier remercie l'abbé Comtois et souhaite que ses compliments nous servent de stimulant. Non seulement les curés doivent se dévouer, dit-il, mais les laïques aussi. M. le curé dit que ça fait juste huit ans qu'il est au milieu de nous et il souhaite d'y vivre encore longtemps. Que son dévouement inlassable soit couronné de succès.

MM. Armand Gélinas et J.-A. Marcoux viennent successivement encourager les cultivateurs pour fonder un club de jeunes éleveurs avec des garçons de 12 à 20 ans. Ils donnent les avantages que ce groupement donnerait aux jeunes: la comptabilité sera le point de mire du jeune éleveur; il s'habitue à faire un élevage rationnel; il deviendra capable de faire ses appréciations sur différents sujets et il se familiarisera avec les races.

Les orateurs de la prochaine assemblée seront MM. Joseph Larose et Marcel Giguère.

Georges Henri CARRIER, sec.

Sully

La séance du 17 mai s'ouvre par la récitation de la prière.

Monsieur le président invite M. Hervé Lavoie à prendre la parole. M. Lavoie avait choisi comme sujet la culture de l'orge. Après avoir exposé ce qu'était la valeur de l'orge chez le cultivateur et sa nécessité pour l'engrais de ses animaux, il nous montra, en s'appuyant sur l'expérience qu'il en avait faite, que la culture de cette céréale est lucrative, quand elle est semée dans un terrain bien préparé.

Invité à son tour, à nous dire quelques mots, M. J. Bilodeau, agronome, parla de la désinfection du grain de semence par la formaline. Le procédé en est facile et peu coûteux. Le microbe de l'avoine noire, par exemple, se détruit facilement en vaporisant sur le grain étendu en couches assez minces un mélange d'eau et de formaline de proportions égales. Ce grain est ensuite relevé en tas qui doivent être recouverts de

St-Elzéar (Beauce)

Le 17 mai, assemblée mensuelle de notre cercle sous la présidence de M. Marcoux. Après la prière M. l'aumônier expliqua l'Evangile selon St. Jean, qui peut s'appliquer à chacun de nous. On parla d'augmenter la vente des animaux en copération et l'achat des machines agricoles.

Emile LAMONTAGNE, sec.

couvertes ou vieux sacs pendant trois ou quatre heures. Si, après ce temps, le cultivateur n'est pas prêt à semer, il devra enlever les sacs, afin d'éviter qu'il chauffe. C'est donc dire qu'on ne devra préparer que juste ce qu'il faut pour les semailles de chaque jour.

Pour terminer, M. l'agronome appuya les remarques du conférencier précédent et exhorta les cultivateurs à semer de l'orge à condition qu'elle le soit dans un terrain bien égoutté.

M. l'aumônier adressa quelques paroles d'encouragement à l'assemblée, qui se termina par la prière à Saint Isidore.

* * *

Résolutions passées à l'assemblée du 17 mai 1936.

Attendu que plusieurs municipalités reçoivent des comptes pour frais d'hôpitaux sous l'Assistance publique, sans que l'approbation des membres des Conseils municipaux ait été demandée au préalable;

Attendu que ces cas augmentent considérablement et deviennent une charge trop lourde à supporter pour les municipalités;

Il est proposé par M. Charles Gagné, appuyé par M. Jean-Baptiste Cloutier et adopté à l'unanimité, que la loi de l'Assistance publique soit étudiée et, si nécessaire, qu'une demande de réforme soit faite afin qu'il ne soit chargé aucun compte à une municipalité sans que les corps municipaux aient été avisés auparavant, et que ces conseils décident dans chaque cas de l'opportunité de la demande et déclarent si le plaignant doit être secouru par l'Assistance publique ou non;

Que copie de cette présente soit soumise à l'Honorable Secrétaire Provincial.

* * *

Attendu que les bûcherons de la Province sont encore dans une situation inférieure aux autres classes de travailleurs;

Attendu que les salaires qu'ils reçoivent pour leur dur travail n'est pas assez rémunérateur pour le soutien de leur famille et pour leur permettre de vivre honorablement;

Il est proposé par M. Achille Raymond, appuyé par M. J.-B. Lavoie, qu'une demande soit faite pour que les salaires des bûcherons qui sont de \$37.00 par mois soient portés à \$52.00 par mois;

Que cette loi s'étende à tous domaines forestiers, terrains de la couronne, seigneuries, domaines privés;

Qu'une copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable ministre des Terres et Forêts, ainsi qu'à l'honorable ministre du Travail.

* * *

Attendu que les gouvernements fédéral et provincial ont décidé ou décideront de parfaire la Route Trans-Canada;

Il est proposé par M. Albert Cloutier, appuyé par M. Urbain Tardif, et adopté à l'unanimité;

Que chaque région concernée fournisse sa main-d'oeuvre sur le parcours des travaux effectués à la route nommée plus haut;

Que préférence soit donnée pour les dits travaux dans les cadres d'une localité aux résidents de la dite localité;

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable ministre de la Voirie.

* * *

L'U. C. C. Cercle des Bûcherons, paroisse de Sully.

Election des Directeurs:

Proposé par M. Eugène Cloutier, appuyé par M. Albert Cloutier: Que M. Jean-Ble Lavoie soit nommé directeur. — Adopté.

Proposé par M. Achille Raymond, appuyé par M. Paul Cloutier: Que M. Urbain Tardif soit nommé directeur. — Adopté.

Proposé par M. Eugène Cloutier, appuyé par M. J.-B. Lavoie: Que M. Joseph Labonté soit nommé directeur. — Adopté.

Proposé par M. A. Raymond, appuyé par M. P. Cloutier: Que M. Albert Cloutier soit nommé directeur. — Adopté.

Proposé par M. Paul Cloutier, appuyé par M. Urbain Tardif: Que M. Achille Raymond soit nommé directeur. — Adopté.

Antoine BARD, sec.

St-Cécile (Frontenac)

Réunion du 24 mai sous la présidence de M. Joachim Roy. Le cercle adopta la résolution suivante: que demande soit faite aux ministères provinciaux de l'Agriculture et des travaux publics pour qu'ils donnent un octroi sur la fabrication de la chaux, et au ministre des Chemins de Fer d'Ottawa pour qu'il accorde des réductions sur le transport de la chaux; que cette chaux soit distribuée aux cultivateurs en proportion de leur étendue en labours; que l'agronome fasse l'inspection des champs; que le Comité central de l'U. C. C. appuie notre demande et qu'il fasse appel aux autres cercles intéressés.

Antonio FORTIER, sec.

Les Ecureuils

M. Alfred Doré préside la réunion du 6 mai. M. l'aumônier nous parle de la grandeur et de la puissance de Dieu. M. Alfred Doré nous donne une causerie sur la nécessité de l'U. C. C. On discute ensuite de la fusion du cercle de l'U. C. C. et du cercle agricole.

Emile GERMAIN, sec.

(Suite à la page 5)

On nuit, en croyant aider Les pèlerinages par chemin de fer

Certaines annonces sont faites dans les journaux et même à la radio concernant les maladies de nos troupeaux laitiers.

Elles sont nuisibles au point de vue de la consommation du lait par les citoyens, car d'après certains écrits on serait tenté de croire, que ce liquide (notre lait) est un réservoir très délicat, où les microbes se cachent en attendant d'être consommés afin d'infecter les êtres humains des germes de telle ou telle maladie.

Remarquons les maisons de commerce de viande, de conserves par exemple : annoncent-elles leurs produits soulignant leurs défauts de fabrication ou l'inconvénient qu'il y aurait sur certains sujets qui en feraient l'usage ? Non, n'est-ce pas ? ce serait ridicule ; alors on fait ressortir davantage les qualités de ses propres produits afin d'en augmenter la consommation et par là le profit, car il va sans dire que partout c'est le débit qui fait le profit dans la branche d'industriel laitière comme ailleurs. Croit-on augmenter la consommation du lait et surtout le prix du lait en criant gare aux germes, gare aux microbes, etc. Qu'advient-il ? Le bon lait propre et pur est remplacé par le lait condensé ou pasteurisé, etc. Est-il meilleur pour la santé des individus ? Si les résultats au point de vue nutritif sont les mêmes que pour l'eau, sa valeur est diminuée : d'après les expériences faites, l'eau bouillie détruit certains germes de maladie, prétend-on, mais est moins nutritive et même, l'habitude de boire toujours de l'eau bouillie se-

rait sujet à certaines maladies d'estomac.

Concluons que pour le lait les maladies qu'on prendrait en buvant, le pourcentage serait plus élevé en campagne ; car ce sont eux, les enfants et les parents, qui sont les premiers à le manipuler et à le boire tel qu'il est, et c'est le contraire qui a lieu. Où trouve-t-on le plus d'enfants pâles et chétifs, sinon en ville et aussi chez les adultes ; la peur peut tourner en maladie et cela d'après certains médecins compétents.

En conséquence le cercle de l'Ange-Gardien proteste contre les annonces faites tenant toujours le consommateur en crainte et en dégoût contre notre produit qui est une de nos principales branches de revenus et encore bien minime depuis au-delà de cinq années. Annonçons plutôt notre produit, encourageons son utilité voire même indispensable ; ainsi la hausse du prix sera très à propos pour la salut financier de tous les cultivateurs.

Un autre point : lorsqu'une maladie nouvelle s'implante dans notre province, pourquoi nos agronomes (et d'ailleurs c'est leur devoir), ne prévendraient-ils pas nos cultivateurs dans les paroisses contre telle ou telle maladie ; mammite, etc., en leur enseignant comment les combattre sans crier haut et fort, sans publicité. A nous d'y voir, nous sommes les intéressés. Ne nous désintéressons pas d'un sujet qui occupe tant de gens qui ne connaissent peut-être pas la saveur d'un bon verre de lait pur.

Gédéas DION.

ECHOS DE CERCLES

(Suite de la page 4)

L'Ange-Gardien

Le 25 mai, le cercle donnait son assemblée mensuelle sous la présidence de M. Omer Ostigny. M. Gédéas Dion donna une causerie sur l'industrie laitière, M. Louis Brouillette nous parla de la culture des choux, de la manière de détruire les insectes nuisibles ; il nous entretint également de la culture des fraises et des avantages de la coopération. Il nous cita en exemple la coopérative de St-Pie. En terminant, M. l'aumônier nous cita quelques chiffres sur les dépenses inutiles faites chaque année dans la province de Québec pour les cigarettes et les alcools.

Alfred-R. GEMME, sec.

L'Ascension

Réunion le 21 mai sous la présidence de M. Roméo Maillé. Ce dernier fait une causerie sur le salaire des bûcherons. Le cercle adopte la résolution suivante : que le cercle proteste contre les salaires trop bas des bûcherons et que demande soit faite à qui de droit que le salaire soit fixé à \$52. par mois net.

Médéric LEGAULT, sec.

St-Elie d'Orford

Le cercle a tenu sa réunion mensuelle sous la présidence de M. Alphonse Belle. Ce dernier lut un passage du Guide et donna des explications ; il parla aussi des oeuvres de l'U. C. C. M. l'aumônier donna le dernier rapport de la Caisse populaire. M. Bruneau, agronome, donna une causerie sur les moyens de réduire le coût de production ; les bonnes cultures et l'égouttement du sol.

Wilfrid GARANT, sec.

Palmarolle

Réunion du 21 mai sous la présidence de M. Amédée Rodrigue.

Page 457

On discuta de l'achat d'articles divers par l'intermédiaire du Comptoir Coopératif. Les résolutions suivantes furent adoptées : Que M. D. Gélinas de Macamic soit invité à venir nous offrir les services de son cheval reproducteur au cours de l'été ; que le cercle demande de nouveau la visite d'un propagandiste des Caisses populaires.

Stanislas RODRIGUE, sec.

Ferme-Neuve

M. Charles Ouellet préside la réunion du 24 mai. M. Alexandre Lapointe donne une causerie sur la description et la distribution des mauvaises herbes. M. le secrétaire parle des engrais chimiques. Plusieurs membres prennent part à la discussion.

E. D'AOUST, sec.

Racine

Le 24 mai, assemblée mensuelle sous la présidence de M. Joseph Desmarais. M. Armand Beaugard nous expose les avantages de faire partie de l'U. C. C. Une des causes de notre retard, dit-il, c'est le manque d'esprit coopératif ; il faudrait que chaque membre enrôle un nouveau sous la bannière de notre association. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité : que le gouvernement fédéral nomme un bilingue à la ferme expérimentale de Lennoxville.

Roméo MARTIN, sec.

St-Victor (Beauce)

A la réunion du 5 mai, le cercle adopta la résolution suivante : Que le cercle demande au gouvernement fédéral, par l'entremise de l'U. C. C., de continuer la prime sur le fromage et qu'il paye le coût de la fabrication du beurre pour 1936.

Bénéol PREVOST, sec.

D'après M. O.-A. Trudeau, agent du service des voyageurs du Canadien National pour la région de Montréal, plus de 15,000 personnes visiteront au cours de l'été les principaux endroits de pèlerinage de la province de Québec, par chemin de fer.

"Cette année, fait remarquer M. Trudeau, il y a une augmentation sensible du nombre de pèlerins qui voyageront par les trains du Canadien National. La saison des pèlerinages commencera en juin pour se terminer en octobre."

Le premier pèlerinage de la saison sera celui de Joliette à Ste-Anne-de-Beaupré. Il est organisé par les Clerc de Saint-Viateur et on escompte plus de 600 pèlerins. Il aura lieu le 27 juin.

Deux groupes de pèlerins quitteront le diocèse de St-Hyacinthe au cours de l'été, pour se rendre à Ste-Anne-de-Beaupré. Le premier organisé par M. J.B. Nadeau, curé de la cathédrale de St-Hyacinthe comptera plus de 800 pèlerins. Il se rendra au sanctuaire de la grande thaumaturge le 4 juillet. Le second pèlerinage du diocèse de St-Hyacinthe, organisé par M. le curé D. Breton, de Ste-Famille-de-Granby, se rendra à Ste-Anne-de-Beaupré le 1er août. Plus de 600 personnes y prendront part.

On compte que plus de 3,000 pèlerins du diocèse de Nicolet, se rendront à Ste-Anne-de-Beaupré et au Cap-de-la-Madeleine au cours de l'été. Deux pèlerinages sont organisés pour Ste-Anne-de-Beaupré dont l'un par M. le curé O. Grenier, de St-Célestin, et l'autre par Mgr J. P. O. Milot, P.A., V.G., curé de Victoriaville. Le premier s'effectuera en juillet et le second, le 3 août. Les pèlerinages au Cap de la Madeleine auront lieu en juillet et septembre. M. le chanoine Théo. Mélançon, curé de Warwick, est l'organisateur du pèlerinage de septembre.

M. le chanoine J. P. Pilette, procureur de l'évêché, sera le directeur spirituel et l'organisateur du pèlerinage de Sherbrooke à Sainte-Anne de Beaupré. Le groupe de la ville reine des Cantons de l'Est se rendra à Sainte-Anne le 12 septembre. On compte que plus de 700 personnes prendront part à ce pèlerinage.

Le grand pèlerinage annuel des Provinces Maritimes à Sainte-Anne de Beaupré s'effectuera cette année par trains spéciaux du Canadien National. Ce pèlerinage aura lieu en juillet et on compte que près de 1,000 pèlerins viendront prier Sainte Anne et visiter la Province de Québec.

Tous ces pèlerinages", dit M. Trudeau, "s'effectuent par trains spéciaux et des représentants du service des voyageurs du Canadien National accompagneront les pèlerins au cours de leur voyage."

Pendant les 12 mois finissant le 31 mars 1936 le Canada a exporté sur les Etats-Unis, 1,407 gallons de crème, 3,349 gallons de lait frais, 7,691,100 livres de beurre, 58,544,900 livres de fromage, 2,002,300 livres de lait condensé, 5,552,800 livres de lait en poudre, 16,802,300 livres de lait évaporé, et 51,266 livres de caséine.

COUNCIL STANDARD

SÉCURITÉ!

avec **TOITURE et LAMBRIS ÉCONOMIE STATITE**

Sécurité contre les intempéries ; sécurité contre les étincelles ; sécurité contre les frais de réparations ruineux ; protection contre la foudre, pourvu qu'une bonne prise de terre soit établie. Voilà ce que vous assure l'usage de la STATITE—la feuille d'acier permanente et économique pour toiture et lambris—dans la construction de vos granges et autres bâtisses. Fabriquée dans les marques "Council Standard" et "Superior", en feuilles de 6-7-8-9 et 10 pieds de longueur. Qu'il s'agisse d'une toiture neuve ou d'un travail de réparation, vous épargnez de l'argent en employant la STATITE facile à poser. Demandez la circulaire ECC.

EASTERN STEEL PRODUCTS LIMITED
1335, avenue Delormier, Montréal
MONTREAL FRESTON TORONTO

Autres produits

- "Fertilizers"
- Equipement de poulaillers
- Incubateurs
- Plafonds métalliques
- Lambris métalliques
- Tôle ondulée
- Late métallique
- Moulure d'angle
- Coin intérieur
- Ventilateurs
- Dalots
- Dalles
- Tôle galvanisée
- Ferrures de portes de granges
- Clous Statite Etc.

MARQUE "SUPERIOR"

L'INSECTICIDE KING

SPECIAL KING BUG KILLY

sert à trois usages :

- tue les insectes, prévient la rouille, prépare le sol et les plantes.

MEILLEURE MARQUE AU PLUS BAS PRIX
L'insecticide King est une poudre sèche, douce, compacte, prête pour l'usage. Elle couvre une plus grande surface à la livre : ce qui la rend économique. Elle fait croître les feuilles et augmente la production. Elle est bien au-dessus de l'analyse chimique type du gouvernement ; elle est d'un emploi sûr et profitable. La valeur dépasse le prix. Mise à l'épreuve par des milliers de producteurs de pommes de terre, de légumes et de fleurs.

Votre marchand de graines l'a en magasin. Sinon, nous pouvons vous la fournir directement.

KING CALCIUM PRODUCTS
Campbellville, Ont.

GUARANTEED EFFECTIVE

Employez la fameuse Faucheuse

MASSEY-HARRIS

A

BAIN D'HUILE

SEULEMENT DEUX SETS D'ENGRENAGES

C'est la faucheuse dont parle votre voisin. C'est un triomphe Massey-Harris en dessin et en qualité de fabrication.

Parmi les nombreuses caractéristiques sont :—l'action instantanée de la faux—la barre de faux alignée avec précision—l'action libre de la faux—roues de commande puissantes—pas de glissement de côté—engrenages modèle automoteur—levier commode—facile à opérer.

COUSSINETS A BILLES et COUSSINETS A ROULEAUX DE HAUTE QUALITE

Voyez chez votre agent local cette plus récente assistance Massey-Harris pour cultiver avec profit ou écrivir pour dépliant.

LA COMPAGNIE MASSEY-HARRIS, LIMITEE
Fondée en 1847
TORONTO, MONTREAL, MONCTON, WINNIPEG, BRANDON, REGINA, SWIFT CURRENT, SASKATOON, YORKTON, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER



"Mon Dieu, ma famille et mes champs".

Industrie domestique

Le mot "compétence professionnelle" n'est pas nouveau; cependant, nous l'entendons appliquer aux techniciens de la grande industrie et aux artisans de n'importe quel état plutôt qu'à l'agriculture.

Parler de retour à la terre, d'encouragement à la petite industrie signifierait donc simplement une organisation de production et de vente, sans tenir compte de l'influence réciproque du moral sur le matériel; c'est demander l'impossible.

L'exploitation agricole a besoin plus que tout de stabilité: le désir du fils de continuer la profession de son père, s'allie à l'ambition de faire plus et mieux que les prédécesseurs; l'amour de son occupation, l'attachement à la tâche ardue et peu rétribuée, permettent de bénéficier d'une expérience familiale qu'il serait impossible d'acquiescer par l'étude seule. Si les jeunes doivent corriger ce qui est devenu routine chez les vieux, ils doivent avoir une instruction appropriée leur permettant d'exercer leur profession avec compétence, avec intelligence, ce qui implique la maîtrise des problèmes agricoles.

Pour sauver l'agriculteur par l'agriculture, il s'agit d'attacher les enfants à la terre: on se bourra de mots si les jeunes considèrent la vie rurale comme un pis-aller en temps de crise, quitte à retourner à des professions plus nobles, croit-on, lorsque les temps seront meilleurs.

L'industrie domestique n'est pas possible sans la coopération féminine: les filles de terriens resteront au sol lorsqu'on les aura faites expertes dans leur profession. Que sont-elles appelées à faire?

L'industrie est dite domestique, quand elle est effectuée par la famille et pour la famille, seulement; elle est dite complémentaire, lorsque les produits sont en partie vendus ou échangés.

Autrefois, les cultivateurs produisaient à peu près tout ce qui était nécessaire pour la nourriture et le vêtement, sans achat ou vente: l'isolement physique, le désir d'économiser, enfin, la pauvreté en étaient les facteurs; aujourd'hui, nous sommes moins isolés, mais tout aussi pauvres!

Après avoir pratiqué l'industrie domestique sur un haut ton, pendant deux siècles, les Canadiens s'en sont désintéressés, le recul a continué jusqu'à l'époque de la crise: faute de pouvoir économiser avec un porte-monnaie déjà vide, le rural en est revenu à essayer de vivre, autant que possible, par lui-même. L'industrie domestique trouve une ère de prospérité.

Il s'agit de reprendre le terrain perdu: la période d'après-guerre a été désastreuse pour la population rurale: ce fut la ruée vers la ville, l'argent venait de la haute finance, c'est à la haute finance que l'on confiait ses épargnes; le crédit semblait toujours bon: la triste désertion de la terre n'arrêta que le jour où les villes furent hypertrophiées. Le mal était fait le fils du sol, avait connu l'argent facilement amassé... et facilement gaspillé surtout! La tâche de le ramener à l'agriculture non industrialisée ne pouvait se

faire sans découvrir tout d'abord ce qui avait pu déterminer le mouvement de départ et, en conséquence, sans prendre les moyens de construire une digue pour éviter pareil malheur à l'avenir.

L'agriculteur a donc connu une baisse de la mentalité agricole: défaut de préparation, manque de formation. La grande industrie avançait à pas de géants: l'agriculture reculait. Peu ou point organisés, les ruraux se comptaient comme une classe inférieure, rares étaient les maîtres dans cet art. Comment voulez-vous que les enfants du cultivateur, les filles surtout, puissent accepter cet état d'infériorité?

Il n'y a pas de sot métier sans doute: mais demander un surplus de travail sans fournir en même temps les moyens d'alléger la tâche déjà trop lourde de la fermière, c'est risquer un échec. Il faut donc qu'elle puisse considérer la terre comme une noble alliée, non comme une marâtre!!

Chez-nous, la petite industrie ne représente pas un produit unique: on peut l'appliquer à plusieurs entreprises différentes, toutes exercées dans le milieu rural. Organisée sur un pied convenable, elle nous permettrait de donner du travail à notre surcroît de population rurale et augmenterait nos revenus, amenant une meilleure centralisation du capital humain et du capital argent.

La fabrication des lainages est une partie importante de l'art domestique: pour que cette fabrication soit réellement une source d'économie, même si ces tissus ne sont pas destinés à la vente, il faut que la matière première soit à sa portée. Or, les statistiques nous montrent que nous devrions avoir 5 fois plus de moutons que nous en avons actuellement pour que la petite industrie puisse avantageusement faire face à l'importation actuelle de la laine, par les manufacturiers.

Les tissus domestiques sont à la mode: tweeds, flanelle, couvertes, tentures sont également recherchés. Le goût s'est réformé à cet endroit, mais nos gens ont encore la tentation de vouloir imiter trop souvent l'étoffe achetée; l'amour du "tweed anglais" qui demeure dans leur esprit les empêche d'admettre que dans le Québec l'on peut confectionner des tissus aussi beaux. Il y a la tendance d'acheter la laine filée, prête à être tricottée ou tissée. Le supposé avantage est, d'obtenir la teinte exacte que l'on désire puis, la laine filée à la machine est beaucoup plus fine que celle filée au rouet ordinaire, elle permet la confection d'étoffes plus souples et plus légères; à ce compte, le tissage est un luxe plutôt qu'une économie car, la laine brute, vendue par les cultivateurs, à l'échangeur qui passe par les campagnes, l'est à bas prix, l'écart entre la production et le revient aiderait à promouvoir la petite industrie au lieu de donner du travail à la main-d'œuvre des manufactures. Est-ce que l'on aura profit à acheter la laine filée pour tisser de la grosse étoffe, des draps, couvertes? Le travail à la maison fournit ces tissus à des prix beaucoup plus bas.

Les fermières aiment bien à porter un costume qui soit à la mode tout autant que celui de leur voisine, à la condition que les deux modèles ne se ressemblent pas trop nos femmes ne manquent pas d'originalité, ni de patience au travail; elle entreprennent des ouvrages de longue haleine qui souvent n'aboutissent pas au but entrevu, parce qu'elles n'ont pas l'idée fondamentale, la préparation indispensable. Pourtant, elles ont le droit de prétendre à être habillées avec goût, même si elles doivent, par nécessité, confectionner leurs tissus.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu le plaisir d'aller faire une visite à l'École des Arts et Métiers, située rue de Bullion: son atelier de dessin a été une vraie révélation. Bien à la hâte, j'ai jeté les yeux sur les travaux des élèves: ce qui flatte agréablement d'abord, c'est le choix des modèles pour décoration: feuilles de nos arbres, fleurs de nos jardins, gravure sur nos bois et, ce qui serait certainement intéressant pour nos jeunes fermières: toutes les ressources de disposition à tirer d'un triangle, carré, rectangle, cercle, etc. La note moderne qui décore nos tapis, nattes, tentures, trouveraient là toutes les variantes pour produire des réalisations originales, sans manquer au côté pratique.

L'élève apprend aussi à choisir ses couleurs, à les disposer, à les graduer: au début, nous voyons les teintes vives en opposition; continuez de feuilleter le cahier de travail et les couleurs pâlisent, se nuancent et se teintent: l'éducation du goût est facile à constater. A l'atelier de tissage, vous pouvez juger de l'application pratique de ces leçons: j'ai vu, pour ne parler que de tapis: 3 pièces de réelle valeur et qui ne dépareraient pas le plus somptueux appartement. Ils ne comportaient pas de dessins compliqués, au premier coup d'oeil vous vous demandez pourquoi ces morceaux sont si jolis: les teintes parfaitement harmonisées, les dessins aux proportions justes, reposent au lieu de fatiguer la vue.

Ce cours de dessin n'est pas à la portée de toutes les bourses, et même c'est l'exception parmi les filles de cultivateurs qui peuvent se permettre de le suivre, mais quelle amélioration pourrions-nous constater, dans quelques années, dans nos tissus, si les jeunes filles rurales étaient en mesure de profiter de ces connaissances en dessin; elles pourraient varier presque à l'infini leurs patrons... la possibilité de faire mieux et plus beau, crée l'émulation et stimule le travail! Ne croyez-vous pas qu'une diplômée de l'École des Arts et Métiers, spécialisée en dessins et en tissage, serait un guide précieux, disciplinant les initiatives personnelles qui s'exercent souvent au petit bonheur? Son influence se ferait sentir dans notre habillement et dans la décoration de nos demeures!

Le retour au sol et le maintien de ceux qui s'y trouvent déjà ne sont possibles que par la femme! La femme est la pièce la plus importante du rouage administratif et économique de la ferme: elle restera au sol si l'on sait coopérer avec elle, dans son travail. Puisque l'on donne à chaque division agricole, un technicien qui est le chef de chaque district, et a sous ses ordres des agronomes, instructeurs en grande culture, aviculture, in-

dustrrie animale, pourquoi ne doterait-on pas d'une organisation semblable, le travail agricole féminin?

La petite industrie ne peut s'organiser de façon uniforme; elle dérive presque toujours de l'agriculture. Les diverses parties de la province diffèrent entre elles par le climat, le sol, les conditions économiques. Une région propice à la culture du lin, favorisera le tissage de la toile; une autre partie où l'élevage du mouton se fait avec profit, tendra plutôt à favoriser la transformation de la laine en articles de tricot, tissus. C'est là qu'un plan d'ensemble s'impose; un programme adapté aux conditions locales pour l'utilisation des ressources de chaque district est aussi nécessaire aux femmes rurales qu'à leurs maris. Nous aurions ainsi plus de facilité à connaître exactement ce qu'il faut produire pour la vente: l'éducation gagnerait à être perfectionnée sur ce point.

Lorsque les citadins parlent tissus domestiques, ils comptent se procurer une couverture 100% en laine; une toile dont la chaîne et la tissure sont de lin, et, si l'acheteur s'y connaît, il refusera tout ce qui ressemble à la confection en série: ce qu'il veut, c'est de l'originalité, du bon goût et du travail solide. Il n'ira pas chez le cultivateur s'il veut se procurer des broderies sur tulle!

Je visitais la semaine dernière, l'exposition des Arts Domestiques, au magasin Morgan: deux dames anglaises d'âge mûr regardaient les exhibits; monoe à l'oeil, elles examinaient avec soin. A la vue d'une délicate pièce de broderie, l'une d'elles s'exclame, en se tournant vers sa voisine: "Comme c'est joli!" Et l'autre de répondre: "Ce-la ne m'intéresse pas, car je puis en faire une pareille". Expression qui donne à réfléchir et indique clairement que les gens de la ville apprécient nos produits, quand ils gardent leur cachet campagnard, ce qui ne veut pas dire "ouvrage grossier".

L'ambition de nos familles terriennes devrait être de mettre l'empreinte de leur caractère sur l'histoire de notre pays, de notre peuple: les conditions de la vie rurale constituent un ensemble d'influence qui agit sur les esprits: c'est une richesse d'âme qu'un enseignement mal adapté risque de déformer.

L'agriculture est toujours le réservoir d'énergie et de survivance: contribuer à son progrès, c'est rendre la société meilleure, c'est aider les nôtres à se débarrasser de l'asservissement qui nous menace.

Merci mesdames, merci messieurs.

MARGOT.

CRCM 25 mai 1936

Fondation d'un Cercle de l'U. C. C. à Ham-Nord

Le cercle de l'Union Catholique des Fermières a été fondé à Ham-Nord le 23 février 1936.

Le bureau de direction se compose comme suit: Mmes Georges-Henri Carrier, présidente, Utric Patry, vice-présidente, Albert Garneau, secrétaire. M. l'abbé A. Adam en est l'aumônier.

ON ASSURE TOUT SAUF SA VIEILLESSE EST-CE RAISONNABLE ?

? SI VOUS VIVEZ ?

LE SALAIRE: ne pouvant pas toujours durer... ?

Nos rentes viagères le remplaceront avantageusement.

Assurez-vous une heureuse vieillesse.

NECESSITE D'UNE RESERVE

Pour les parents et les enfants, une réserve intangible, est le seul moyen d'être absolument protégés pour l'avenir.

LES PREVOYANTS DU CANADA

Edifice des Prévoyants, 56, St-Pierre, Québec.

Les assemblées du cercle se tiennent régulièrement le dernier lundi de chaque mois. Des sujets très intéressants au point de vue religieux, social, familial et économique sont traités par les membres du cercle au cours de chaque assemblée. M. l'aumônier nous explique, à chaque réunion, un chapitre du beau volume du Catéchisme de l'éducation de M. l'abbé René Bethléem.

Chaque réunion comporte aussi une petite démonstration de travaux domestiques et de recettes culinaires.

Notre cercle sera certainement une belle oeuvre d'action catholique qui groupera les dames de notre paroisse. Le zèle des membres qui la composent nous permet d'espérer les meilleurs succès.

Mme G.-H. CARRIER, présidente.

Une existence bien remplie: celle de la fermière

Dès l'aube grise, quand rien ne bouge encore dans la campagne, un mince filet de fumée, parmi les brumes qui flottent, monte de la cheminée de la ferme. Une femme est debout, qui allume son feu. Puis, c'est la provision d'eau qu'elle tire au vieux puits moussu. Puis, c'est la visite de l'étable, où elle affourage et trait ses vaches. Puis, c'est la préparation du café au lait pour les hommes qui vont aux champs, et puis c'est le débarbouillement des gosses, qu'il faut ensuite nourrir avant leur départ pour l'école.

Quand elle aura lavé la machine délicate, rangé sa crème, préparé la boisson de petit lait et de farine qu'elle fait boire aux veaux, jeté le grain aux poules et réchauffé la pitance des porcs (Suite à la page 11)



L'EXPOSITION AGRICOLE

Son origine, son histoire et son but

Approchez, Mesdames et Messieurs, approchez ! La saison des expositions agricoles va s'ouvrir. Commencant dans l'Est du Canada et se portant en succession rapide dans tout l'Ouest, les étalages les plus récents, et les plus complets, des travaux et des progrès de l'agriculture locale, provinciale et fédérale, seront exposés à la vue pour l'édification et l'enseignement des visiteurs.

L'exposition agricole a peut-être joué un plus grand rôle dans le progrès social et économique du Canada que de tout autre pays. C'est sans doute à cause des conditions particulières à notre territoire. L'instinct grégaire des premiers colons, leur détermination inflexible de surmonter les difficultés innombrables qui les entouraient, les risques et périls des voyages, les forêts épaisses s'opposant au contact des pionniers avec leurs concitoyens, toutes ces choses aidèrent à former le caractère canadien, et à donner une importance toute spéciale aux expositions agricoles. C'est pourquoi il y eut des expositions, et de nombreuses expositions à partir du commencement même.

Avant que le premier recensement canadien eut été effectué en 1666, les divertissements de l'exposition se bornaient principalement à des fêtes privées, après les échanges de pois, de chanvre, de morues fraîches et salées, de saumons salés, d'anguilles, de phoques, d'huile de phoque, de planches à déclin et de madiers, de droguet, d'étamine, de drap d'orties, de serge, de cuir et de fourrures à Québec, Trois-Rivières et Montréal. Plus tard, après l'établissement de sociétés d'agriculture dans le Haut et le Bas-Canada, les expositions agricoles prirent rang parmi les institutions sociales, économiques et politiques.

Dans le Haut-Canada, la Péninsule du Niagara s'occupa toujours activement du commerce et de l'échange des produits agricoles. En 1535, Jacques Cartier remarqua que les membres d'une tribu de la Péninsule étaient grands trafiquants de tabac, qu'ils circulaient parmi les autres tribus, organisant des foires que l'on classerait aujourd'hui comme exposition de tabac. Quoi qu'il en soit, la première société d'agriculture, accompagnée d'une exposition, qui s'organisa dans le Haut-Canada en 1791 après la séparation de cette province d'avec le Bas-Canada, fut la Société d'agriculture du Niagara. Bientôt, des sociétés semblables s'organisèrent dans d'autres parties de la province, et en 1806, à York (Toronto), on tenta de former une

société provinciale. En 1822, la grande foire de Queenston devait être la première exposition provinciale, mais elle n'attira pas de grandes foules.

Pendant les 140 années qui suivirent, tous les gouvernements, fédéral et provincial, donnèrent une attention bienveillante aux expositions, qui leur paraissaient un instrument de progrès social. En 1818, la Législation du Bas-Canada adopta une Loi accordant un secours financier aux sociétés d'agriculture de comté, et en 1830 le Parlement provincial du Haut-Canada vota une subvention de £100 (\$500) pour encourager l'établissement de sociétés d'agriculture. Depuis cette époque, les Ministères d'agriculture, aussi bien du fédéral que des provinces, n'ont pas cessé de venir en aide aux expositions agricoles.

Avant 1840, lors de la réunion des provinces, il s'était tenu des expositions à York, Cobourg, Port Hope, Perth, Ottawa, Guelph, Hamilton, Nelson, Waterloo, Brantford, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Valleyfield, où elles avaient joué un rôle social très important, pavant les voies pour l'organisation provinciale désirée, qui fut établie en 1846. Il y eut cette année-là à Toronto, sous les auspices de la Société d'agriculture du Haut-Canada, une foire qui s'est acquis depuis une réputation mondiale.

Les sociétés d'agriculture étaient des organisations très nécessaires pour le pays et devinrent typiquement canadiennes en raison des conditions particulières qui régnaient. La société était le centre des contacts sociaux; l'exposition semi-annuelle en était le geste. Les sociétés se réunissaient une fois par mois, et membres et invités dinaient ensemble sous la direction de préposés chargés de l'organisation des banquets. On profitait pleinement de cette occasion, mais les habitants se surpassaient à l'exposition du district.

La foire durait habituellement quatre jours. Les questions de l'amélioration des bestiaux et des récoltes venaient en premier lieu, elles étaient suivies par l'appréciation des chevaux, des bovins et du grain, après quoi venait la distribution des prix. Le troisième jour, on tenait un concours de labours pour couronner le champion laboureur du district; le quatrième jour était pris par les courses de chevaux qui marquaient dignement la fin de l'exposition.

Mais le commerce n'était pas le seul aspect ni l'aspect le plus important des expositions. L'acquisition de connaissances par la vue et par contact social, l'élargissement du cercle des amis, étaient des occasions d'un grand prix dans

ces premiers jours, et ils le sont encore. Tandis que les hommes parlaient récoltes et décernaient les prix, les femmes profitaient de cette rare occasion pour causer entre elles et discuter les modes. Ce qui était la mode dans le comté de Chateauguay pouvait paraître ridicule dans celui de Rouville. De même beaucoup de jeunes cultivateurs et de jeunes fermières, anxieux de quitter la maison paternelle, se rencontraient à l'exposition, et l'on décidait, séance tenante, de se tailler une autre ferme dans le bois. Il y avait aussi l'occasion de faire montre de talents locaux, et bien des jeunes gens se rendaient à l'exposition avec un fougueux attelage de chevaux pour attirer l'attention de tous sur la beauté de leurs "blondes". Les dîners le jour, les danses et les chansons le soir comblaient tout le monde de joie.

Plus tard, avec l'amélioration des moyens de transport, vinrent les plaisirs bruyants et modernes de l'exposition. Aujourd'hui, le cinéma, les orchestres symphoniques, les dîners aux restaurants, ont remplacé l'ancien ordre de choses, mais l'exposition est toujours ce qu'elle était autrefois — une occasion de relations sociales. La grande exposition nationale de Toronto occupe une place à part, mais il y a dans tout le Canada des centaines de foires et d'expositions agricoles, constituant une leçon de choses importantes sur les progrès de l'agriculture moderne, tout en servant de centres pour les plaisirs sociaux. Les gouvernements fédéral et provincial viennent en aide au moyen de subventions et d'autres façons à ces expositions, et les Fermes expérimentales fédérales du Ministère fédéral de l'Agriculture, reconnaissant la grande valeur enseignante de ces institutions, y prennent une part active. Les étalages des Fermes, préparés par le Bureau de publicité et d'extension, montrent les derniers développements de l'agriculture. On répand beaucoup de renseignements pratiques au moyen de ces étalages, de feuillets imprimés et d'explications données de vive voix.

Le Canada a développé son propre système pour agrandir l'enseignement agricole par de nouvelles leçons de choses, mais l'idée de l'exposition agricole remonte à la plus haute antiquité. Basé sur l'expérience des 1000 années précédentes, depuis le règne de Sargon en Sumérie, en 3880 avant J.-C., le code de Hammurabi, l'Empereur Babylonnien, 2250 avant J.-C., pose des règles pour la bonne conduite des foires, commerciales et autres. En Chine, l'Empereur Fu-hi, en 2852 avant J.-C., prescrit une ordonnance touchant les expositions agricoles qui fut appliquée dans tous ses détails par son successeur, Shun-nung, "Le grand agriculteur". Plus tard vinrent la foire grecque de Delos avec ses jeux olympiques; la grande assemblée annuelle de

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

STE-ANNE DE LA POCATIERE
STATION EXPERIMENTALE

LE BAINAGE DES MOUTONS

Un des points importants dans l'élevage des moutons, c'est le bon développement de ces animaux. Alors il faut se prémunir contre tout ce qui tend à nuire à ce développement de même qu'aux bonnes conditions de santé.

La présence des parasites externes chez le mouton, tels que les mites qui causent la gale, les poux et les tiques qui causent des irritations sur la peau, diminuent la vitalité et empêchent ces animaux de se développer normalement. Cependant, on peut diminuer les ravages de ces parasites et même les supprimer presque complètement en baignant les moutons.

Epoque du baignage: — Il faut baigner quand la chaleur du printemps est arrivée et que les pâturages sont prêts à recevoir les moutons car avant de les envoyer aux champs, il est nécessaire de les débarrasser de tous les parasites qui leur causeraient du tort. Il faut baigner les moutons par une journée chaude et ensoleillée afin de permettre aux animaux de sécher rapidement et ne pas contracter de rhumes.

Façon de procéder: — Pour effectuer le baignage, il faut une cuve soit en bois ou en métal qui soit assez grande, c'est-à-dire 10 pieds de long au sommet et 3½ pieds en bas, 2 pieds de large et 4 de profondeur. Les côtés et une extrémité sont perpendiculaires et l'autre extrémité a une pente recouverte de lattes à 3 pouces d'espacement pour faciliter la sortie des moutons. L'eau doit être d'en-

viron 110° F. Il faut voir à ce qu'elle ne soit pas trop chaude car les animaux pourront contracter un refroidissement après le baignage. Le meilleur produit désinfectant employé est la poudre Cooper. On la fait dissoudre à raison de 1 lb. par 25 gallons d'eau. On plonge les moutons dans cette solution et on les laisse dans ce bain pendant au moins deux minutes, ensuite on les laisse égoutter parce que la laine absorbera une assez grande quantité de la solution. Ordinairement on baigne les petits comme les gros la même journée et dans la même solution. De temps en temps, il faudra ajouter un peu d'eau et de poudre Cooper pour que la solution conserve son efficacité. Le soir du baignage, il est très recommandable de laisser les moutons toute la nuit à la bergerie, car ils sont plus frileux.

Avantages de baignage: — Les avantages du baignage ne sont plus à prouver. Cette méthode, qui se popularise de plus en plus, a rendu de grands services car, en débarrassant les moutons des parasites externes, qui arrêtent le développement de ces animaux et même peuvent causer leur mort, on contribue à faciliter l'élevage du mouton et on obtient des animaux bien développés et vigoureux qui rapportent de plus gros bénéfices en fournissant de meilleurs sujets d'élevage, de plus fortes toisons et une viande de meilleure qualité.

Exemple intéressant: — A cette Station, les moutons sont baignés suivant la méthode précitée et les 34 moutons adultes donnèrent en 1935 des toisons pesant en moyenne 10.09 livres et dont la qualité atteignait le grade de choix pour la race de moutons gradés. De plus, les 35 petits, qui pesaient en moyenne 34.4 livres au moment d'aller aux pâturages, pesaient 102.8 livres au 20 septembre. Les 12 agneaux d'élevage présentés lors de la classification du 20 septembre, lesquels étaient âgés de 166 jours, pesaient 109.2 livres chacun.

Les boeufs d'exportation et l'hypoderme

Pour se conformer à un ordre du Gouvernement Britannique, tous les boeufs exportés du Canada sur l'Angleterre, le pays de Galles, et l'Ecosse, de mars à juin inclusivement de chaque année, doivent être traités avec une préparation afin de réduire les risques d'introduction de l'hypoderme ou oestre du boeuf.

Les boeufs canadiens destinés à l'exportation sur les Iles Britanniques seront traités par des inspecteurs de la Division de l'industrie animale du Ministère fédéral de l'Agriculture, ou sous une surveillance officielle, aux frais du Ministère. La préparation prescrite contient de la racine de Derris, qui tue la larve naissante de l'oestre. Ce traitement est appliqué au moment où les boeufs sont munis d'une plaque au point d'expédition ou d'exportation, et un certificat officiel est délivré attestant que les boeufs ont été traités conformément aux exigences de l'arrêté anglais (traitement des boeufs) sur l'hypoderme, 1936.



AUX JEUNES "PREPAREZ L'AVENIR"



Que faire de nos bacheliers en agriculture ?

Ceux qui continuent, au milieu du désarroi actuel, de se pencher sur nos problèmes sociaux, pour en sonder les issues, concluent que les besoins nouveaux appellent de remèdes nouveaux. Sans qu'il faille admirer et imiter les lunatiques qui ont la manie des chimères et qui se comptent satisfaits d'étonner, de scandaliser pour ne pas dire indigner par leurs nouveautés, il reste que le monde se meurt parce que les chefs hésitent devant des mesures radicales, mais salutaires, qui ne cadrent pas avec la tradition.

Aussi rien de plus propre à décourager les jeunes que de s'entendre répéter par les moins jeunes et les plus vieux, que dans le bon vieux temps les organisations étaient moins nombreuses et moins complexes et l'on vivait. Sans doute. Et c'est probablement la raison qui nous fait conclure que l'organisation de l'agriculture est cinquante ans en retard au beau pays de Québec. Dans le bon vieux temps, nos ancêtres avaient du courage, ils travaillaient ferme et ils vivaient. Soit encore. Mais pourquoi trois millions de Canadiens français ont-ils sauté la frontière ?

Non, les choses ont changé et la jeune génération est capable de faire revivre l'héroïsme des aïeux, si leurs généraux comprennent que les champs de bataille d'aujourd'hui présentent des obstacles autres que ceux d'hier.

Hier encore on a trouvé que la solution du problème agricole résidait dans l'instruction et l'éducation agricoles. Les uns furent étonnés, d'autres scandalisés: c'était du nouveau chez un jeune peuple qui comptait beaucoup sur la puissance de ses biceps. Des écoles d'agriculture furent fondées. Ces débuts furent lents, mais les résultats satisfaisants. Nous avions des techniciens agricoles. Les cultivateurs les accueillirent avec un sourire. — "Des petits messieurs qui viennent nous montrer à labourer et à gratter les vaches". — Il y avait pourtant autre chose. L'idée de la nécessité d'une bonne technique agricole finit par faire son chemin. Les écoles d'agriculture se remplirent des meilleurs sujets, voir même, depuis quelques années, de bacheliers en lettres et en sciences, sortis des collèges classiques. La classe agricole aura donc des chefs compétents, qui la conduiront par la voie du progrès jusqu'au succès? La clas-

se des "habitants", autrefois si dédaignée, aura donc enfin une place dans le concert où se jouent les destinées de notre peuple? Eh oui! Un corps magnifique d'agronomes, bacheliers en agriculture, se partagent les divisions agricoles de la province et enseignent la science agricole, la théorie du succès en agriculture. Réorganisé en hiérarchie, et dirigé par un brillant ministre d'agriculture, authentique celui-là, sorti des rangs de la classe agricole, bachelier au cours classique, bachelier en agriculture, professeur dans une de nos écoles d'agriculture, ce corps d'agronomes fait un beau travail, qui doit faire de l'agriculture, un succès dans le Québec.

Et les écoles d'agriculture continuent de fonctionner et de présenter, tous les ans, à la classe agricole, une série de techniciens compétents. Mais voici que les cadres du corps agronomique sont remplis et le nombre des bacheliers en agriculture s'en va toujours s'accroissant. Plusieurs avaient entrevu dans cette carrière un avenir assuré avec les possibilités d'une vie facile et voici que les avenues en sont encombrées.

Que va-t-on faire de ces bacheliers en agriculture?

Va-t-on les mettre en réserve dans l'attente d'un avancement précaire, laissant se débilliter des forces à l'heure où nous en avons tant besoin? Va-t-on continuer encore longtemps d'assister à ce spectacle lamentable qu'un élément d'une si grande force sociale, demeure dans l'inaction ou cherche par voie de patronage, un emploi quelconque, souvent créé et multiplié pour la circonstance, dans le fonctionnarisme d'Etat ou bien dans toutes besognes de solliciteurs qui sont loin d'aider la cause agricole? — "Mais, dira-t-on, que les bacheliers en agriculture retournent à la terre; qu'ils se procurent une ferme et y appliquent les théories de la science agricole; qu'ils servent d'exemple aux autres cultivateurs, qui dès lors accueilleront avec plus de confiance les conférenciers enseignant les nouvelles méthodes d'agriculture et croiront enfin à la nécessité des conseils des agronomes pour l'organisation et la conduite de leur ferme." Nous en sommes. C'est la solution la plus saine, la plus économique pour le trésor de l'Etat, la plus apte à donner un grand essor à notre agriculture arriérée. C'est donc déci-

dé. La masse de nos bacheliers en agriculture doit être dirigée vers la terre, pour servir d'exemple aux cultivateurs qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir la même formation.

Cependant qu'on sache que l'idée n'est pas nouvelle. Un grand nombre de nos bacheliers en agriculture ont un jour caressé cet idéal et s'ils n'ont pas mis à exécution ce beau rêve de jeunesse c'est qu'au sortir de l'école d'agriculture, dans une province où tout est organisé par en-haut en raison de la politique sans tenir compte du capital humain, les nécessités de la vie les ont ramenés à une réalité brutale: Ils n'ont pas d'argent. "No money, nothing". Ils avaient rêvé servir la patrie au premier rang d'une colonne de compatriotes: leur rêve de jeunesse est brisé. Ils ont vingt-cinq ans et la question de leur avenir se pose avec acuité. Ils tournent alors leurs regards du côté de l'Etat dans l'attente d'une position subventionnée. C'est la perte totale d'une force importante pour la classe agricole, qui n'a pas le droit de s'en désintéresser.

Il faut les aider. Il faut trouver le moyen de leur procurer une ferme. "Mais, ajoutera-t-on, le cultivateur de la classe moyenne trouve déjà qu'il est relativement facile de montrer des rendements maxima sur une ferme cultivée aux frais du gouvernement, faudra-t-il maintenant demander à l'Etat de faire don d'une ferme à nos bacheliers en agriculture". — Pardon. Autre chose est le don d'une ferme par l'Etat et autre chose est l'avantage d'un crédit spécial d'Etat qui comporterait un faible intérêt avec un remboursement complet; mais facile. Le don d'une ferme par l'Etat aurait ceci de vicieux qu'il intensifierait la mentalité des secours directs, l'une des formes du socialisme d'Etat, qui ne corrige rien et aggrave la situation. Un crédit spécial d'Etat à nos bacheliers en agriculture diminuerait la fuite d'une force sur laquelle la profession agricole doit compter.

"Tout de même, objectera-t-on encore, ils seraient chanceux ces jeunes et ils seraient plus favorisés que les autres. Ils feraient l'envie de leurs compatriotes." Changeux de posséder à vingt-cinq ans, une formation agricole solide; chanceux de pouvoir retourner à la terre pour y réaliser un rêve de jeunesse; soit. Favorisés d'un crédit spécial d'Etat auquel les autres n'auraient pas droit; soit encore. Mais plus favorisés que les autres? Non pas. Les plus favorisés ne seraient peut-être pas ceux qu'on pense. Ce, qui est certain, c'est que toute la classe agricole bénéficierait de cette faveur. Chanceux et favorisés? Mais sait-on ce que coûtent quinze ans d'études? Sait-on ce que signifient quinze ans de sacrifices de toutes espèces? Se rend-on compte que les cultivateurs recevront beaucoup plus qu'ils n'auront donné, si nos bacheliers en agriculture sont mis en mesure de mettre à leur service quinze ans de formation? Nous ne croyons pas qu'un raisonnement perde de sa valeur parce qu'il part de ce qui est. Or que firent les compatriotes de nos bacheliers en agriculture durant les quinze années que ces derniers ont employées à se préparer à un rôle éminemment social? Ont-ils fait les mêmes dépenses d'argent et d'efforts pour se perfectionner

dans le but de servir la patrie? Et aujourd'hui lesquels sont les plus aptes à rendre service à la classe agricole? Il n'y a vraiment pas de quoi à être jaloux. Car ces bacheliers en agriculture n'ont pas travaillé pour eux durant ces quinze années de formation. Et les services qu'ils peuvent rendre dans l'enseignement pratique en servant d'exemple à leur compatriotes, dans l'enseignement théorique par les cours post-scolaires et les cours-à-domicile de l'U. C. C. par l'entraînement à la coopération, par l'organisation et le développement intense des coopératives et des caisses populaires sont de nature à racheter largement ce qu'on serait porté à appeler une faveur. Voilà pourquoi nous soutenons que les plus favorisés ne seraient pas ceux qu'on pense. Abstraction faite des avantages qu'offre la formation à ceux qui la possèdent, les plus favorisés, ce sont ceux qui peuvent en bénéficier à peu de frais.

Notre agriculture se meurt parce qu'elle manque de chefs. Nos bacheliers en agriculture sont tous désignés pour le devenir, si nous n'hésitons pas à les ramener au milieu de nous. Car pour le vrai chef, ses intérêts ont quelque chose de commun avec les intérêts de ceux qu'il entraîne. Et puis ces chefs, à la tête de la classe agricole, qui travaille à organiser son existence sociale dans une association professionnelle qu'on appelle l'U. C. C. quels services ne pourraient-ils pas rendre à toute la classe agricole autant qu'à l'Etat, qu'ils déchargeraient de problèmes qu'il ne peut résoudre seul. Ame de nos cercles d'étude, organisés par leurs soins dans toutes et chacune des paroisses de la province, nos bacheliers en agriculture, chefs de la classe agricole, cultivateurs eux-mêmes, serviraient d'intermédiaires précieux entre la profession et le gouvernement. Il y a là de la place pour des fonctionnaires; mais des fonctionnaires de la profession. — Là il n'y aura jamais d'encombrement.

Enfin, nous voyons déjà la classe agricole de la province de Québec, si négligée depuis toujours, reprendre à respirer et à vivre; puis survivre. Nous la voyons sous la conduite éclairée de nos bacheliers en agriculture, que nous avons su garder à la terre, monter du rang de quasi-esclave au premier rang; c'est le rang qui lui revient de droit. Nous ne voyons pas les villes se dégonfler; mais nous voyons les jeunes ruraux rester à la terre, qu'ils aiment maintenant, ou attaquer la forêt qui recule devant leurs bras vigoureux. Les paroisses rurales se multiplient, parce que les berceaux continuent de se remplir; l'équilibre économique renaît; le compagnard heureux fait l'envie du citadin; la nation est sauvée; la religion fleurit; une race forte grandit sur les bords du St-Laurent; elle va porter ailleurs le flambeau de la foi et de la civilisation, par surcroît d'épanouissement. Que s'est-il donc passé? La classe agricole s'est donné des chefs; la classe agricole est plus instruite; un minimum d'aisance préside à l'épanouissement de sa foi. L'U. C. C. a vingt ans, et par elle, sous la conduite de son clergé, la nation Canadienne française continue la tradition de ses aïeux, est fidèle à sa vocation.

Le colon et le marché minier

Au pays abitibien, où les filons aurifères ont attiré des prospecteurs et des capitaines de l'industrie par milliers, où des villes comme Noranda, Rouyn, Beattie, Val d'Or, ont surgi comme par enchantement, les caps rocheux où parfois les minéraux montrent leurs veines sinueuses, sont encerclés d'alluvions argileuses qui souvent s'étendent en superficie sur plusieurs milles carrés.

Ces terres sont coupées par des cours d'eau, tels les rivières Bell, Duparque, Harricana, Kinojévis, Lafamme, Turgeon; on y rencontre des lacs sans nombre parmi lesquels se trouve le plus beau lac de l'Amérique du Nord, au dire d'un expert en ces matières, le sous-ministre de la Colonisation, M. Richard.

La situation des colons établis dans ce pays minéralisé est nécessairement plus avantageuse que celle des autres agriculteurs, même de ceux des vieilles paroisses, où les facilités d'un marché payant sont moins grandes.

Que de fois, dans les vieux centres, n'avons-nous pas entendu dire qu'il ne faut pas faire de colonisation, parce que la production agricole est déjà trop considérable. Ce n'est pas tout de produire, affirment ces gens, il faut vendre.

Ce raisonnement prouve que ceux qui le font, oublient généralement le marché de leur propre table; ils oublient qu'avant de produire pour vendre, le cultivateur sage produit tout d'abord pour se nourrir, se vêtir, s'abriter et se chauffer.

Même en supposant que ces gens auraient raison, leur raisonnement ne vaudrait pas pour le pays abitibien. Les agriculteurs de cette région ont là, à leur porte, un marché rémunérateur.

L'Abitibi a un sol riche, dont les six premiers pouces, à la longue, l'emporteront, en véritable valeur, sur les veines aurifères du sous-sol, mais il n'en est pas moins évident que les colons abitibiens, pourront toujours profiter des avantages offerts par le développement minier de la région.

Aux avantages naturels qu'offre un marché comme celui des mines, les colons abitibiens ont en plus ceux que donne le gouvernement sous diverses formes telles que primes de défrichement, primes de labour, construction de chemins, construction d'écoles, d'écoles-chapelles, de maisons, encouragement spécial à l'industrie laitière, facilités de transport, distribution de grains de semence. Il faut donc conclure que l'Abitibi est un pays idéal pour celui qui cherche un lieu où il pourrait s'établir à bon compte, et où il pourrait arriver en peu d'années à se suffire à lui-même.

Il ne faudrait pas oublier qu'en plus de tous ces avantages, ceux qui vont s'établir en Abitibi, par les temps peu pressés, peuvent jouir des plaisirs de la chasse et de la pêche.

Pourquoi, en plus grand nombre, nos gens ne profiteraient-ils pas de ces avantages?

J.-Ernest LAFORCE.

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547 rue St-Vallier, Québec.

Peaux de boeufs, 50 lbs et moins, 7 cents la livre moins 2 lbs par peau. Les peaux de 52 lbs et plus prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, de 8 à 12 lbs, 12 1-2 cts la livre, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs, \$1.00 la peau.

Peaux de Kips de campagne, de 7 à 15 lbs, 8cts la lb moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux de campagne, de .30 cents à .90 cents la peau.

Peaux de cheveaux, de .75 cents à \$2.00 la peau.

Peaux de moutons de .05 cents à .70 cents la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 6 juin 1936.

(Suite à la page 11)

Consultations légales

TROTTOIRS

QUESTION : — Il a été bâti des trottoirs dans notre comté en 1911 par un curé du temps, sans le consentement du Conseil, car le Conseil était contre cela, etc. ?

"Un Abonné"

REPONSE : — Si les trottoirs sont bâtis sur le terrain des particuliers, le Conseil n'a pas le droit de les faire enlever. S'ils sont bâtis sur le terrain appartenant au chemin il a ce droit.

AVIS

Seuls les membres de l'U.C.C. ont droit à nos consultations légales. Signez votre nom et donnez un pseudonyme. Nous ne donnons pas de réponses personnelles. Adressez vos demandes à l'U.C.C. Ceux qui ne se conformeront pas à ces conditions ne recevront pas de réponse.

VENTE DE CHEVAL

DEFAUT CACHE

QUESTION : — Il y a un mois, j'ai acheté un cheval garanti et sain. Ce cheval a toussé une fois avant que l'on finisse les marchés et je l'ai fait remarquer au propriétaire; ce dernier fit l'air surpris et il me dit que c'était la première fois qu'il l'entendait.

J'ai fait 60 milles avec ce cheval en camion, et le vendeur m'a dit comment le couvrir et quel traitement lui faire contre la toux.

Quoique je lui aie donné du sirop prescrit par un médecin-vétérinaire le cheval a continué à tousser.

Puis-je remettre ce cheval sans difficulté?

Quel est le temps limité pour le remettre?

"La Prudence"

REPONSE : — La simple toux n'est pas suffisante pour permettre de remettre un cheval acheté. Voyez le vétérinaire pour savoir ce qu'il a. Le délai pour remettre un cheval est 8 jours mais il est de 90 jours quand il s'agit de tuberculose. L'action doit être prise dans un délai raisonnable. Il faut que le cheval soit atteint d'un vice rédhibitoire, c'est-à-dire caché.

Le vendeur est tenu de garantir l'acheteur à raison des défauts cachés de la chose vendue et de ses accessoires, qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement son utilité que l'acquéreur ne l'aurait pas achetée, ou n'en aurait pas donné un si haut prix, s'il les avait connus.

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu lui-même connaître l'existence.

Le vendeur est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins qu'il n'ait stipulé qu'il ne serait obligé à aucune garantie.

L'action rédhibitoire résultant de l'obligation de garantir à raison des vices cachés, doit être intentée avec diligence raisonnable, suivant la nature du vice et suivant l'usage du lieu où la vente n'est faite.

S'il s'agit d'un animal atteint de tuberculose, l'action rédhibitoire est considérée intentée dans un délai raisonnable si elle est dans les 90 jours de la livraison, et, dans ce cas, la preuve que l'animal n'en était pas atteint au moment de la livraison incombe au vendeur.

JUMENT-POULAIN

QUESTION : — J'avais une jument que j'ai changée pour une autre jument l'hiver dernier.

Je ne croyais pas qu'elle poulinait, et il n'en a pas été question, aujourd'hui, qu'elle a un poulain, suis-je obligé de payer pour le poulain ?

Si je suis obligé de payer ai-je droit au poulain ?

"Un qui aimerait savoir"

REPONSE : — C'est à vous à payer pour le service de l'étalon et vous n'avez pas droit au poulain.

VACHE TUBERCULEUSE

QUESTION : — Je possède un troupeau de vaches croisées qui subissent chaque année l'épreuve de la tuberculine et elles ont toujours été trouvées saines.

En février dernier j'ai vendu une bonne laitière à un commerçant qui à son tour l'a vendue à un particulier. Au début du mois de mai ce dernier la fit examiner par un vétérinaire qui déclara qu'elle était atteinte de tuberculose.

Le commerçant a repris la vache et veut me faire partager la perte.

Suis-je tenu de le faire ?

"RIVERAIN"

REPONSE : — Il faudrait savoir du vétérinaire à quelle période de tuberculose la vache était rendue, car pendant les deux mois que l'acheteur l'eut en sa possession il est possible qu'elle ait alors contracté cette tuberculose et vous n'en seriez pas responsable.

ENTRETIEN DE CHEMIN

QUESTION : — Les municipalités sont-elles obligées d'entretenir un chemin dans un cordon qui est verbalisé depuis 40 ans, j'ai une terre qui est derrière au bout du chemin qui est verbalisé.

La municipalité me dit qu'elle n'est pas obligée de l'entretenir ?

"J. B."

REPONSE : — Cela dépend du procès verbal ouvrant ce chemin et il faudrait savoir de plus si tous les chemins de la paroisse sont à l'entretien de la municipalité.

PECHE SUR TERRAIN DE COMMISSION EAUX COURANTES

QUESTION : — Le 22 mai je me suis adressé à un employé de la Commission des eaux courantes pour faire la pêche aux petits poissons sur un terrain qui appartient à la Commission, et sur ce terrain il y a un chemin fermé à clef.

At-t-on le droit d'aller pêcher ? La pêche à la seine est-elle défendue ?

"Un qui a hâte de savoir"

REPONSE : — Cela dépend. Je ne crois pas que votre autorisation soit suffisante pour pénétrer sur ce terrain. Oui la pêche à la seine est défendue dans certains cas. Voyez celui qui vous a autorisé.

CONCORDAT — ROULANT — VENTE A REMERE

QUESTION : — J'étais sous la loi du concordat, j'étais pour avoir \$2,000.00 pour payer mes créanciers, il me manque \$500.00.

Les créanciers ont refusé cet argent, et le jugement a été renversé sur moi pour les payer.

Ont-ils le droit de me faire saisir ?

"Un abonné qui a hâte de savoir"

REPONSE : — Votre roulant n'est pas saisissable. Quant aux animaux vous avez droit à 10 vaches, 2 chevaux, etc.

Votre créancier est tenu de prendre son argent si vous lui offrez par notaire.

ENGAGE — ENDETTE — RECOURS DE L'EMPLOYEUR

QUESTION : — L'automne dernier après la Toussaint j'ai engagé un jeune homme de 21 ans qui m'avait sollicité me disant qu'il était sans ouvrage, je l'ai engagé pour un an à \$5.00 pour les mois d'hiver et à \$10.00 pour les mois d'été. Mais au milieu de mars il a déserté, il a laissé tous ses effets et il me doit \$10.35, dites-moi que puis-je faire ?

"Un abonné à l'U. C. C."

REPONSE : Voir un avocat et prendre jugement contre lui pour le montant qu'il vous doit. Puis faire saisir et vendre par huissier ce qui lui appartient.

AU SUJET DE FOSSE DE LIGNE

QUESTION : Deux voisins ne s'entendent pas à propos d'un fossé de ligne, je suis inspecteur agricole. Un propriétaire demande que le fossé soit creusé un peu plus que d'habitude, et l'autre voisin ne veut pas disant que le nettoyer comme d'habitude fait son affaire. Ce voisin a du chemin public le demandeur a du terrain de l'autre côté de ce chemin et nous comme inspecteurs avons constaté que pour égoutter la partie du demandeur qui est de l'autre côté de ce chemin, demande que ce fossé de ligne soit creusé.

Avons-nous le droit de forcer ce voisin à exécuter ces travaux ?

"Un Abonné"

REPONSE : Oui, si les deux personnes sont voisines de l'autre côté du chemin.

REPARATION D'AUTO

QUESTION : J'ai fait la réparation d'une automobile et j'ai fait signer un engagement qui se lit comme suit, etc.

Veillez me dire comment procéder si j'ai fait erreur ?

"Un Abonné"

REPONSE : Il n'y a pas d'erreur. Ce n'est pas complet. Au lieu de dire je reprends l'auto vous auriez dû dire: Je cède l'auto puisque c'est le propriétaire de l'auto qui signait. Tout de même vous avez recours contre lui pour vos réparations.

ENFANT ADOPTE — SALAIRE

QUESTION : N'ayant pas d'enfant, étant en visite chez une de mes sœurs, je lui dit que si j'avais un petit garçon cela me rendrait service.

Elle prépara le linge de celui qu'elle m'avait déjà proposé et je l'emmenai avec moi.

Mais j'entends dire que son père peut me réclamer un salaire pour le temps que je le garde ? Est-ce qu'il est capable ?

"Femme de Colon"

REPONSE : Non.

ACHAT DE TERRE — BALANCE DU JSUR ASSURANCE-FEU

QUESTION : J'ai acheté une terre. Je viens de recevoir une note du Président de l'assurance que la dernière répartition n'a pas été payée.

Puis-je retenir le montant que je dois donner pour ces arriérés sur les intérêts à payer à l'autohne vu que e lui dois encore de l'argent ?

La compagnie d'assurance ne donne pas de reçu, puis-je en exiger un ?

"M. J. L."

REPONSE : Je réponds "OUI" à vos deux questions.

CONCORDAT

QUESTION : L'an dernier j'ai fait un concordat avec les créanciers et les premiers paiements seront échu bientôt et je suis dans l'impossibilité de faire ces paiements.

Quel recours ont-ils contre moi, les créanciers ont des billets ?

"Un Abonné"

REPONSE : Ils peuvent vous mettre en faillite.

ACHETEUR — HYPOTHEQUES — RESPONSABILITES DE SES BIENS

QUESTION : Ayant acheté une terre il y a quatre ans d'un homme qui en avait deux, grevées d'une hypothèque de deux personnes conjointement et engageant le deux terres sans distinction.

J'ai donné une certaine somme comptant, si mon vendeur faisait faillite. La personne qui n'a pas signé peut-elle revenir sur ma terre pour se faire rembourser ou peut-elle commencer par faire vendre ma terre ?

"Un Abonné"

REPONSE : Cela dépend de votre contrat d'achat. Si vous vous êtes engagé à payer ces hypothèques tous vos biens sont responsables pour le paiement de ces deux hypothèques.

PUNITION PAR MAITRESSE D'ECOLE

QUESTION : Une maîtresse d'école a-t-elle le droit de punir un enfant parce qu'il est arrivé en retard à la classe? Elle lui a mis un bouchon dans la bouche et l'a fait tenir, pendant une heure et trois-quarts, à genoux, et l'a privé de boire de neuf heures à trois heures et demi ?

"A. F."

REPONSE : Non elle n'a pas ce droit.

LICENCE POUR VENDRE CREME

QUESTION : Je suis cultivateur et je vends de la crème dans les limites d'une ville, c'est-à-dire dans la ville où je demeure.

Est-ce que le conseil peut m'obliger à payer une licence ?

"Un Abonné C. D."

REPONSE : Oui.

Résidence : 84-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.
Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.
AVOCAT BARRISTER
Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

DECHARGE DE COMTE

QUESTION : — Nous voulons faire faire les décharges cette année et ce sont des décharges de Comté car elle traversent deux paroisses.

Devrons-nous les faire annoncer à la porte de l'église de toutes les paroisses où il y a des intéressés à ces décharges ?

"Un Abonné à l'U.C.C."

REPONSE : — Oui.

Q. — L'homme que nous nommerons sera-t-il obligé d'accepter ou s'il faudra avoir son consentement ?

R. — Le conseil peut le nommer d'office.

Q. — Y a-t-il un temps limité pour faire faire ces décharges ?

R. — OUI.

ENTRETIEN D'HIVER SUR LES CHEMINS

QUESTION : — Je suis propriétaire d'un lot et le chemin de front a été fait temporairement par l'ancien propriétaire et cet hiver j'ai refusé de l'entretenir pour la raison qu'il passait des voitures de temps en temps. L'inspecteur de la Voirie de l'arrondissement l'a entretenu et a fait payer son compte par le conseil et celui-ci l'a accepté. Aujourd'hui, le conseil me réclame ce montant, mais il n'y a aucun procès-verbal ni règlement de fait pour ce chemin.

Est-ce que je suis obligé de payer ?

"Un Ami"

REPONSE : — Oui. Quant à votre autre question il faudrait savoir si le bois a été coupé.

Gratuit
MANUEL VIKING de LAITERIE
L'ÉCRÉMEUSE VIKING
Assure de Plus Gros Profits

Voilà ce que disent les nouveaux acquéreurs. Et les anciens clients sont d'accord avec eux. La raison? La Viking écrème plus à fond, fonctionne plus facilement, donne des années de services satisfaisants, épargne du temps et du travail au moment du nettoyage. Notre brochure de 12 pages vous permet de tenir un compte exact de votre production de lait et de crème et des revenus de chaque jour—de chaque semaine—de chaque année.

Procurez-vous un exemplaire GRATUIT dès aujourd'hui.
Swedish Separator Company, Limited, Montréal, Canada.

DEMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT À NOTRE AGENT LOCAL

B. TRUDEL & CIE
Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.
304, Place d'Youville — MONTREAL

Marché : dernière heure

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 1er juin 1936

VOS VENTES

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 1er juin, par la Coopérative Canadienne de Bétail de Québec.

PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Select)	
190 à 230 lbs	9.00
Prime de \$1.00	
Porc à bacon 180 à 230 lbs	9.00
Porc à boucherie 160 à 240 lbs	8.50
Porc léger 120 à 160 lbs	8.50
Porc lourd 240 à 270 lbs	8.50
Extra lourd 270 lbs ou plus	8.00
Toutes	6.00 à 6.75

VACHES

Choix	4.00 à 4.25
Bonne	3.50 à 3.75
Moyenne	3.00 à 3.25
Commune	2.50 à 2.75
Tres commune	1.75 à 2.00

VEAUX DE LAIT

Choix	6.50 à 7.00
Bon	5.50 à 6.00
Moyen	4.75 à 5.25
Commun	3.50 à 4.00

VEAUX DE CHAMP

Bon	3.00 à 3.50
Commun	2.50 à 3.00

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix	12c la livre
Bon	11c la livre
Commun	8 à 9c la livre

MOUTONS

Bon	4.00 à 4.50
Commun	2.50 à 3.00

BOUVILLONS

Choix	5.50 à 5.75
Bon	5.00 à 5.25
Moyen	4.50 à 5.00
Commun	3.50 à 4.00
Commun léger	3.00 à 3.25

TAURES

Choix	4.50 à 5.00
Bonne	4.25 à 4.50
Moyenne	3.50 à 4.00
Commune	2.50 à 3.00

TAUREAUX

Choix	3.50 à 3.75
Bonne	3.00 à 3.25
Moyenne	2.75 à 3.00
Commune	2.50 à 2.75

Animaux abattus

PORCS

Porc frais No. 3	la livre
175 à 225 lbs	.10
Porc frais No. 1	
90 à 140 lbs	.12

VEAUX

Bon	.07 1/2
Moyen	.06

VOS VENTES

Montréal, lundi 1er juin 1936

OEUFs

A GROS	.21
A médium	.20
B	.19
C	.17

BEURRE et FROMAGE

Espresso du 3 juin, 1936.

Beurre No. 1 20 1/2

Beurre No. 2 20 1/4

MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs	.08 1/2
Chaudière de 30 lbs	.07 1/2

MIEL BRUN

Chaudière de 30 lbs	la livre .06
---------------------	--------------

POIS

Canadiens	le minot \$1.60
-----------	-----------------

FEVES

Canadiennes	le minot \$1.05
-------------	-----------------

PATATES

Montagnes Vertes No 1	
80 lbs	1.35 à 1.40
Montagnes Vertes No 2	
80 lbs	1.25 à 1.15
Cobblers No 2 80 lbs	1.00 à 0.80

FOIN

No 1	\$9.00 la tonne
No 2	\$8.00 la tonne

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

	au char, en sacs
Première patente	2.55
Deuxième patente	2.35
Forte à boulanger	2.30
Farine pâtisserie	2.00

GRAIN MOULU

	le sac de 98 lbs
Blé d'Inde moulu	1.30
Blé d'Inde concassé	1.30

ALIMENTS A BETAIL

	la tonne
Son	19.25
Gru rouge	20.25
Midling	25.25
Farine de viande cuvée (60 pour cent)	60.00
Ecaillés d'huîtres	15.00
Gravier	13.00
Farine fourragère	31.00
Gluten	23.00
Blé à engrais No 6	0.62
Avoine alimentation No. 1	0.35
Avoine blanche No 3	0.35
Orge Canadien Ouest No. 3	0.48
Mais Sud Africain	0.66
Mais ontarien séché au four	0.62
Sarrasin, le 100 lbs	1.20

SEL

	le sac
En pierre (sac de 100 lbs)	\$1.25
Gros (sac de 140 lbs)	0.85
Fin (sac de 200 lbs)	1.60

TOURTEAUX

	la tonne
De lin	27.00
De coton	36.00
Drèches de brasseries	22.00

GRAINS A VOLAILLES

Carona Grains à gratter	1.55
Carona Grains intermédiaires	1.65
Carona moulée à ponte 21%	2.00
Carona Concentré à volailles 35%	2.75
Carona Pâtée à reproduction	2.30
Carona Pâtée à croissance	1.75
Carona tout moulée Poussins	2.20
Carona Grains à Poussins	2.15
Carona moulée à engraissement	1.30
Carona moulée laitière 24%	1.60
Carona moulée laitière 18%	1.50
Carona Concentré Laitier 32%	1.85
Carona Moulée pour goretts	2.25
Carona concentré pour pores	2.50
Carona moulée à veaux	2.25
Norac grains à gratter	1.50
Norac Moulée aux Oeufs 18%	1.90
Norac tout moulée à poussins	2.00
Norac tout moulée à croissance	1.70
Norac Grains à poussins	1.90

Demandez nos prix pour engrais chimiques et sur spécialités pour maladies des volailles.

Marché des bestiaux

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi, le 1er juin, 1936. Bétail 674; veaux, 1742; pores, 2557; moutons, 325.

BETAIL

La demande pour les bêtes à cornes était meilleure et les prix étaient fermes; dans quelques cas il y avait légère amélioration. On croit que les conditions actuelles seront maintenues. Toutefois, le volume des expéditions jouera une grande influence dans l'établissement des prix. Les meilleures ventes de bouvillon n'ont pas dépassé 5 1-2c et 6c la livre. Les vaches vont de 1 1-2c pour les sujets destinés à la mise en conserve jusqu'à 3 1-4c et même plus pour les bonnes, pendant que les taureaux se vendent de 2 3-4c à 3 3-4c la livre. Comme les acheteurs se montrent intéressés nous sommes porté à croire que les prix actuels ont chance de se maintenir.

VEAUX

Les veaux se vendent bien. La demande est particulièrement forte pour les sujets de bonne qualité, alors que pour les autres on éprouve certaines difficultés à les vendre. Les meilleures ventes du jour ont été à 6 3-4c et 7c et la moyenne des ventes se fait de 4c à 5c; il y a eu des ventes de faités aussi bas que 3 1-2c et quelques-unes nous sont rapportées comme ayant été faites à 3c la livre. Nous nous attendons à ce que la demande pour les veaux reste bonne et que les prix aient chance de s'améliorer quelque peu; toutefois il ne faudra pas oublier que seuls les bons veaux de lait ont chance de rapporter des prix intéressants; les sujets légers ne sont pas en demande.

AGNEAUX

MOUTONS

Les acheteurs recherchaient les agneau de bonne qualité et les payaient 12c la livre. Les arrivages n'étaient pas suffisants pour répondre à la demande. Cette demande a chance de se maintenir pendant quelque temps. Les vieux moutons se vendent bien et rapportent de 2 1-2c à 4c la livre. Peu de changements sont prévus dans l'une ou l'autre classe; toutefois il y a lieu de prendre note que dans le cas des moutons il faudra s'attendre à voir les prix baisser prochainement.

PORCS

Malgré des expéditions plus fortes que d'habitude la demande pour les porcs a été ferme et les prix ont pu être maintenus à 9c pour les bacons. Il y a eu quelques ventes de faités à 9 h. 10 et à 9 h. 15, mais ce n'était que l'exception. Bien qu'il soit difficile de prévoir ce que l'avenir nous réserve, nous avons confiance que les prix du porc se maintiendront plutôt fermes au cours des quelques semaines à venir. A ce temps-ci de l'année, il est très important que l'on finisse bien ses sujets avant de songer à les offrir en vente. Les truies ne sont pas de vente facile et ne rapportent que de 5 3-4c à 6 1-2c, quelques-unes 6 3-4c la livre.

Les oeufs plus gros demandent des incubateurs plus gros

Une preuve réellement éloquent des progrès de l'aviculture au Canada vient d'être révélée. Les

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C., Ltée est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes :

- Engrais alimentaires
- Tôle ondulée
- Clôture de fils barbelés
- Treillages métalliques
- Peinture et Ciment à Couvertures
- Huile à moteur Pennsylvania 100% pure en 15, 30 et 45 gallons
- En bidons de 5 gallons, \$3.75 F.O.B., Montréal.
- Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au :

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.
5817, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

VENTES AUX ENCHERES

par le Comptoir Coopératif de l'U. C. C.

CONDITIONS —

Beurre: Commission de 10 cents la boîte avec maximum de \$10, pour chaque envoi d'une même fabrique; plus 7 cents pour frais d'entreposage, de manutention et d'assurance.
Fromage: Commission de 1/2 de cent la livre, plus 4 cents la boîte pour autres frais.

Adressez les consignations au
COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.
Montreal Refrigerating & Storage Co.,
Place Viger, Montréal.

Les connaissances et les correspondances au
COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.

5817, rue St-Laurent, Montréal.

Nous fournissons gratuitement la papeterie nécessaire aux expéditions.

Tel.: HArbour 2116

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains lousés — chars assortis.

Demandez les produits CARONA



BIÈRE BLACK HORSE DAWES

oeufs produits par les basses-cours approuvés ont tellement grossi depuis l'application du régime d'approbation des basses-cours que l'on est obligé d'agrandir la dimension des incubateurs. C'est du moins la nouvelle que deux représentants de fabricants d'incubateurs qui opèrent au Canada et aux Etats-Unis viennent de porter à la connaissance du Service des volailles de la Division de l'Industrie animale du Ministère de l'Agriculture.

Ces représentants ont déclaré que la hauteur entre les tiroirs d'oeufs dans les machines de 20-3-3 de pouce; le diamètre du tam-

bour a dû être élargi de 3 1-2 pouces; et la longueur et la largeur du cabinet dans lequel la machine est placée ont dû aussi être augmentées de 4 pouces.

Le kermès des feuilles du pin, un insecte qui attaque le feuillage du sapin, de la pruche, de l'épinette, et du pin, passe l'hiver sous forme d'oeuf, sous le bouclier de la mère. Les oeufs commencent à éclore vers le 1er juin jusqu'au milieu du mois.

AUBAINES

Petites annonces à 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

Un effet convaincant

Mme Bertha Kolsch, de Oscawana, N. Y., écrit: "Je souffrais de constipation et de dérangements d'estomac mais après avoir pris une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre je constatai immédiatement un bienfaisant effet. A partir de maintenant j'aurai toujours une bouteille de Novoro en réserve". Le Novoro du Dr Pierre ne se vend pas chez les droguistes. Il peut seulement être obtenu des agents locaux autorisés. Pour renseignements écrire à Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

HEMORROIDES: Enflures, eczéma, etc., essayez gratis le fameux composé onguent "Camprex". Paquet à 35 sous, contenant une boîte ordinaire et une boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si vous n'êtes pas satisfait, retournez la boîte régulière non ouverte. Votre argent vous sera remboursé.

La Camprex Campagna Fabrique, St-Paul de Chester, Arthabaska.

Encourageons les nôtres. Tanneur St-Grégoire demande être favorisé du tannage de vos peaux. O.-O. Bergeron, St-Grégoire, Nicolet.

A VENDRE: Très beaux taureaux Holstein d'un an et un d'un an et demi, mère qualifiée; \$35.00 chacun. Veaux du printemps, deux femelles Chester blanches. Thomas Trepanier, St-Ludger, Frontenac.

Belle terre à vendre à St-Jean-Baptiste de Rouville, à Ste-Madeleine, Co. St-Hyacinthe; bons prix, bonnes conditions.

Ovide Loiselle, St-Marc, Co. Verchères.

A vendre: Deux beaux taureaux d'un an classés X, troupeau accrédité, Holsteins enrégistrés. S'adresser à M. Eugène Desaulniers, Yamachiche, Qué.

La propriété industrielle et les Canadiens-Français

Liste de brevets d'invention, marques de commerce, dessins de fabrique et droits d'auteurs accordés en Canada aux Canadiens-Français durant le mois de mai 1936. (Service du "Bureau Technique Fournier", Procureurs de brevets d'invention, 934, rue Ste-Catherine Est, Montréal.)

- Brevets d'invention**
- 357,530 — F. Lepage et A. Martineau, de Montréal: "Porte-objets".
 - 357,566 — B. Lorenger, de Red Lake, Ont.: "Cheminée".
 - 357,567 — J.-G. Maheux, Québec: "Cravate".
 - 357,675 — J.-A. Caron, de Debiou, P. Q.: "Ceinture esthétique".
 - 357,719 — Arthur Cormier, de Montréal: "Boîte repliable en papier".
 - 357,807 — I. Testa, de Montréal: "Indicateur".
 - 357,828 — Louis Amyot, de Québec: "Brassière".
 - 357,831 — Mélanie Filion, de Montréal: "Brassière".
 - 357,841 — Jules Pothier, de Québec: "Dispositif de fixation de plaques de licences".
 - 357,900 — Jeanne Royer, de Carboneau, P. Q.: "Dispositif à bleu-ir le linge".

PRISES PIDARD: Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux, quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas. Satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adresse: Ths-Louis Girard, St-Félicien, Roberval, Qué.

Potion de Santé XYMEL

Au printemps, beaucoup de personnes se sentent déprimées et souffrent de lourdeurs, étourdissements, manque d'appétit, douleurs aux jointures, rhumatisme, constipation, etc. Ces maux indiquent que des acides ou déchets nocifs s'accumulent dans l'organisme et l'empoisonnent. Pour faire disparaître l'excès d'acidité, enrayer le rhumatisme, ramener foie et intestins au normal, un traitement de Potion de Santé Xymel est toujours efficace: de nombreux témoignages en font foi.

Un flacon, \$1.00. Traitement (3 flacons), \$2.50. (Par poste \$1.10 et \$2.65).

MEDICAMENTA,
2022, Avenue Union,
Montréal.

TOILE DU PAYS

Véritables serviettes en toile de lin de 16 à 18 pouces de largeur. Toile naturelle 1er choix.

- 4 pour \$1.00
- Toile naturelle avec légère imperfection. 5 pour \$1.00
- Toile blanchie, 1er choix. 3 pour \$1.00
- Toile blanchie avec légère imperfection. 4 pour \$1.00
- Quantité limitée. Mlle Carmen Vennes, Casier 162, Grand'Mère, Qué.

358,069 — Léandre Aubert, de Ste-Adèle, P.Q.: "Serre de skis".

358,086 — J.-Omer Gauthier, de Ste-Angèle, P.Q.: "Pare-étincelles".

Dessin de fabrique
C.-H. Lavallée, de Montréal: "Jouet".

Marques de commerce
Mot: "Arch-relief" pour la vente de chaussures. Dupont & Frères Ltée, de Montréal.

Mot: "La Madelon" pour la vente de bière. Brasserie Champain, de Québec.

Une étiquette pour la vente d'un poli. Henri Taillon, de Montréal.

Droits d'auteur
"Ensemble de signalisation des routes" par J.-P. Léveillé, de Montréal.

"Arithmétique agricole", par H. Beauregard, de Rock Forest, P. Q.

"Poèmes musicaux", par Lucien Thériot, de Montréal.

"Hommage à Jacques-Cartier", par la Société St-Jean-Baptiste, de Montréal.

"Courrier de tante Odile", par Madame Jeanne Paquette, de Montréal.

Que faire de nos bacheliers...

(Suite de la page 8)

C'est pour occuper et défricher la terre, c'est pour étendre la religion du Christ qu'un rameau français fut planté ici. "Au lendemain de la conquête notre peuple a été sauvé par les cultivateurs et le clergé. L'avenir du peuple canadien dépend encore d'eux." Qu'on ne l'oublie pas.

(Les Fils du Sol)
Rivière-Blanche.

ANNONCES COLLECTIVES

Nous offrons cette colonne gratuitement aux cercles qui désirent annoncer des articles à vendre ou à acheter en coopération.

Étalon de race pure percheron, 4 ans, classé A, très recommandé, pesant 2100 livres; autre jeune étalon d'un an, percheron de race pure; à vendre ou à échanger à de bonnes conditions. S'adresser à M. Florian Beudet, St-Norbert, Arthabaska.

Le cercle de l'U. C. C. de St-André de Kamouraska offre en vente à bonnes conditions des cochons de race pure Tammorth. S'adresser à M. J.-Alfred Desjardins, secrétaire.

Une existence bien remplie:...

(Suite de la page 6)

qui grondent, on la voit mettre au feu la soupe aux choux de midi: les choux sont au jardin, le lard dans le saloir et le bois au bûcher! On la voit courir dans la plaine, portant le panier qui contient la "Marandé", "l'aulion" de vin qu'attendent les hommes. Elle emplit toute la ferme de sa présence! Elle est l'âme de la ferme!

Et le soir, la fermière ramassera les oeufs, préparera la soupe, traitera les vaches, passera le lait, lavera la vaisselle, couchera les petits et soignera, s'il le faut, bêtes et gens, pour finir par noter des comotes, repasser le linge, ravauter bas et chaussettes.

Ainsi, tous les jours que Dieu fait, dimanches et fêtes mêmes. Avec chaque semaine la lessive, le grand nettoyage, le barattage du beurre, la vente au cosson.

La fermière, à elle seule, — héroïne obscure — cumule dix métiers, tour à tour ouvrière, cuisinière, vachère, basse-courrière, laveuse, couturière, comptable, infirmière.

Mais elle est autant épouse et mère. C'est grâce à nos mamans paysannes à leurs soins continuels, à leurs enseignements, que les campagnes restent la partie la plus saine, physiquement et moralement, de la population.

LE PAYSAN

Les fléaux de l'été dans la maison

Les insectes de tous genres qui nuisent aux habitations sont plus nuisibles pendant l'été qu'aux époques de l'année. Ceci s'applique spécialement à ces fléaux destructeurs que l'on appelle la mite des vêtements et la bête des tapis, qui se propagent si rapidement dans une atmosphère chaude et humide. Les fourrures, les lainages, et les autres tissus peuvent être grandement endommagés lorsqu'ils ne sont pas bien protégés. Les fourrures devraient être mises dans un entrepôt froid, ou, après avoir été battues et brossées au soleil, suspendues dans des sacs à l'épreuve des mites, contenant une quantité généreuse de flocons de naphthalines. Les pardessus d'hiver et les autres vêtements et couvertures de laine peuvent être enveloppés et entreposés de la même façon, avec de la naphthaline, dans des caisses ou des boîtes.

Lorsqu'on fait le nettoyage de la maison, on devrait examiner soigneusement les armoires, les

Pourquoi il faut expédier ses porcs vivants à Montréal

La production du porc chez nous est plus forte dans le Québec qu'elle ne l'a été depuis longtemps: En 1935 Québec produisait un peu plus que 600,000 porcs; en 1936, nous en aurons au-delà de 800,000.

Ce surplus de 200,000 porcs présente un problème dont on ne se rend pas toujours compte. Il faut songer à placer ces porcs de manière à ne pas affecter défavorablement les prix.

Nos marchés locaux n'absorbent vraisemblablement pas plus de porcs que l'an dernier. Il faudra donc placer en dehors du Québec ces 200,000 porcs que nous aurons en plus.

Un seul débouché s'offre: celui de l'Angleterre.

Si nous voulons profiter de ce marché d'exportation plusieurs conditions s'imposent. La principale c'est que les porcs doivent être expédiés vivants à Montréal, parce que seuls les porcs abattus sous la surveillance d'inspecteurs du gouvernement fédéral peuvent être utilisés pour fins d'exportation.

Nos cultivateurs ne devraient pas perdre la chose de vue. Le maximum des porcs doit être

enlever tous les matériaux dans lesquels les mites et leurs larves peuvent se propager. Les endroits greniers et les soubassements, et qui logent la poussière comme les fentes des planchers, derrière les plinthes, les conduits des fournaies, exigent une attention spéciale, car c'est souvent dans ces endroits que les insectes se multiplient pour sortir en légions au grand étonnement des ménagères. Un balai aspirateur est très utile pour supprimer ces sources d'invasion.

Un nettoyage fréquent et parfait de la maison est très utile contre un grand nombre d'autres insectes ainsi que contre les mites des vêtements et les bêtes des tapis. Par exemple, les puces des chiens et des chats, dont les larves se nourrissent de matières organiques dans les fentes des planchers, ne peuvent se développer si les planchers sont tenus scrupuleusement propres. Il faut aussi laver les animaux, ou saupoudrer leur fourrure fraîche de pyréthre, après les avoir mis sur une feuille de journal, que l'on replie ensuite soigneusement et que l'on brûle pour détruire toutes les puces qui peuvent être tombées de leur hôte après être engourdies par l'insecticide.

Les cultivateurs canadiens se proposent d'augmenter la plantation des pommes de terre de 514,800 acres en 1936 (une augmentation de deux pour cent).

Les expéditions canadiennes de pommes de terre de semence canadienne sur les Etats-Unis, durant la période du 1er janvier au 25 avril 1936, ont été de 293,316 boisseaux.

Les expéditions de bestiaux de l'Ouest sur l'Est du Canada pendant les 19 semaines de 1936 se terminant au 7 mai inclusivement, se décomposent comme suit: — (Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1935) — Bovins 21,520 (13,906); veaux, 456 (709); porcs, 18,430 (71,804); moutons, 51,047 (58,841).

Pendant les dix-neuf premières semaines de 1936 (à venir jusqu'au 7 mai) il s'est classé 1,192,315 porcs au Canada contre 1,169,425 pendant la période correspondante de 1935 — soit une augmentation de 22,890.

transformé en produit exportable et pour ce faire il est indispensable que les porcs soient expédiés vivants à Montréal, seul endroit dans notre province où l'on puisse préparer des porcs pour exportation.

Il est bon de prêcher en faveur de nos produits domestiques et de nos marchés nationaux; mais il ne faut pas oublier que le surplus de notre production, qu'il s'agisse de fromage, de blé, de pommes ou de porcs, doit être placé quelque part si nous ne voulons pas que nos prix soient ravalés à des niveaux qui ne seront pas profitables.

Et nous avons d'autant plus de raisons d'utiliser nos marchés d'exportation que dans le cas du porc ce sont eux qui en définitive règlementent nos prix domestiques depuis l'entente existante avec l'Angleterre par laquelle il nous est loisible de profiter de l'exportation jusqu'à concurrence de 224,000 livres de bacon par année.

Nous avons pu jusqu'à cette année nous dispenser d'utiliser le marché anglais autant que nous le pouvions; nous avons chez nous des débouchés suffisants pour absorber ce que nous avions à offrir. Mais cette situation est chose du passé; il faut absolument que nous songions, et très sérieusement, à changer un peu nos méthodes de vente si nous ne voulons pas nous condamner à devoir subir des prix susceptibles de décourager la production du porc qui, constitue dans notre province une des sources les plus importantes de profits pour le cultivateur.

Nous sommes justement à une de ces périodes où nos marchés publics sont en mesure de rendre les plus précieux services dans le placement du surplus de notre production porcine. Mais encore faut-il que chacun fasse sa part. Il n'y a pas doute que le meilleur moyen d'y arriver est le suivant:

Voir à ce que les porcs soient dirigés vivants sur les marchés de Montréal pour que le plus possible soit utilisé pour fins d'exportation.

En ce faisant, on peut être assuré que l'on sert ses meilleurs intérêts, de même que ceux de l'agriculture.

A. S.

CHEVAUX, BESTIAUX, PORCS, MOUTONS, VOLAILLES!

La miasse de canne pure W.I.B., en rations régulières, fait du bien à tous les animaux domestiques, surtout quand les fourrages sont pauvres. Elle aromatisée, condimentée, tonifie et alimente. Elle abaisse le coût des fourrages en augmentant leur valeur.

Plaquette gratuite

sur les rations balancées à ceux qui nous en feront la demande par écrit: "Comment alimenter le bétail".

Canada West Indies Molasses Company, Limited

5402 Est, rue Notre-Dame, Montréal.

GARANTIE 42 BEAUMÉ et contenir pas moins de 52% de SUCRE

LE BÛCHERON

Observance du dimanche

Dans la plupart des chantiers le repos dominical est observé par les ouvriers ; mais il y en a encore malheureusement trop où cette loi divine et humaine est violée ouvertement.

Le mal sévit surtout dans les districts les plus éloignés, ceux qui sont situés aux confins de la province, comme la Côte Nord, le Témiscamingue et l'Abitibi.

Durant la dernière saison des opérations forestières, les quatre-cinquièmes seulement des bûcherons ont réussi à se placer. S'ils ont été obligés de chômer c'est dû en grande partie au travail exécuté par leurs compagnons le dimanche.

Les deux principales causes du chômage chez les bûcherons sont la longueur démesurée des heures de travail exigées d'eux par les patrons et le travail du dimanche.

Il devrait être suffisant de signaler les infractions à ceux qui ont charge de faire observer la loi pour faire cesser ce scandale; mais, malgré les nombreuses dénonciations du mal, on fait en haut lieu la sourde oreille.

* * *

Voici comment et en quelles circonstances la loi dominicale est violée dans les chantiers de bois et aussi dans les mines, nous affirme-t-on.

Pour sauver une journée de paie, certains patrons transportent leurs ouvriers le dimanche et naturellement ils ne les paient pas pour cette journée.

Le plus souvent, ils les font travailler sept jours par semaine à la construction des campements.

S'il s'agit de bois à pulpe, on voit trop souvent les bûcherons faire le dimanche l'empilage du bois qu'ils ont coupé durant la semaine.

A une foule de sous-entrepreneurs, le "portageage" des provisions et marchandises le dimanche semble une chose tout à fait normale. Pour les accommoder, les magasins et entrepôts des compagnies et grands-jobbers restent ouverts ces jours-là, forçant les commis à faire des semaines de sept jours de 15 à 18 heures.

Dans certains chantiers, l'hiver dernier, les bûcherons travaillant à la pièce, sous prétexte qu'on leur payait un prix trop bas pour réaliser le salaire minima de \$30.00 par mois et qu'on chargeait la pension le dimanche comme les autres jours, continuaient leur travail tout le long du mois, sans excepter fêtes ni dimanches.

Dans ce cas, les patrons trop cupides et trop mesquins pour payer des prix rai-

sonnables pour faire exécuter leur besogne, partageaient avec leurs employés la responsabilité du mal que nous dénonçons.

* * *

On nous dit que la répression de cette plaie du travail du dimanche est du ressort de l'honorable Procureur Général de la province.

On nous informe aussi que la Ligue du dimanche a fait nommer une couple d'inspecteurs qui visitent les établissements industriels afin de faire respecter la loi au moins dans les industries des villes; mais, ces fonctionnaires sont trop occupés pour pouvoir aller enquêter en forêt.

C'est pourquoi nous suggérons à l'honorable Procureur Général de nommer sans tarder quelques inspecteurs de plus. Qu'il leur confie la mission de parcourir chantiers et mines pour s'enquérir des infractions à la loi dominicale afin que renseigné, il puisse sévir contre les coupables.

Quand on se rend compte du grand nombre d'inspecteurs de tout genre chargés de faire observer les autres lois, on reste surpris du désintéressement des autorités envers une des lois les plus importantes du code civil.

On se heurte à tous les tournants de la route aux inspecteurs d'hôtels, de produits divers, de garde-feux, garde-souches, gardes-chasses, garde-pêche, gardes-forestiers, inspecteurs des mines, d'hygiène, de colonisation, etc., sans compter les légionnaires de la voirie, de la police provinciale et du commerce d'Etat des liqueurs.

D'un autre côté, on dirait que l'observance du troisième commandement de Dieu dans nos forêts nationales, n'intéresse pas nos gouvernants.

Est-ce parce qu'elles sont exploitées par des étrangers qu'on y laisse ériger en système le "mouvement perpétuel" du travail ?

Pour mettre fin à ce scandale public, nous prions l'honorable Procureur Général de nommer quelques inspecteurs afin de faire observer la loi dominicale dans les forêts et les mines. A part de remplir un devoir inhérent à sa charge, en faisant respecter la loi, il aidera du même coup à enrayer le chômage chez une classe qui ne demande qu'à travailler.

Nous attendons sa réponse.

Louis-Philippe COTE

Québec, le 1er juin, 1936.

Ecrivez à vos députés

La Section des Bûcherons U. C. C. a présenté une requête à l'honorable ministre des Terres et Forêts pour lui demander de faire adopter une loi par laquelle les seigneuries et autres terres privées seront placées à l'avenir sous la juridiction de la Commission des opérations forestières et que les ouvriers forestiers soient traités lorsqu'ils travaillent sur ces terres privées comme ceux qui sont employés sur les terres publiques.

Comme cette mesure sera discutée prochainement, nous conseillons à ceux de nos membres que la chose intéresse d'écrire à leurs députés pour leur demander de supporter ce projet de loi lorsqu'il sera à l'étude.

L.-P. C.

"VENTE DE CHEVAL"

Q. — L'été dernier j'ai vendu un cheval au prix de \$115.00, payable dans un an avec \$5.00 d'intérêt par année. L'acheteur avait une terre. A la fin de mars dernier, il est mort et il a laissé sa terre à son gendre. Je lui ai demandé de me payer le prix de mon cheval, mais il refuse quoiqu'il soit capable de le faire. Ca fait 8 mois qu'ils n'ont mon cheval. Je ne sais comment m'y prendre pour me faire payer?

"F. L."

R. — Vous avez droit contre le gendre. Tous les biens laissés par le père au gendre garantissent votre créance, de même que tous les biens personnels du gendre puisqu'il a dû accepter la succession de son beau-père. Voyez votre avocat pour qu'il prenne les procédures nécessaires.

"SALAIRE SUR LA "DRIVE"

Q. — Je travaille à la drave et nous faisons de 12 à 15 heures d'ouvrage par jour. Je n'ai aucune convention de faite pour le prix de mon salaire. On dit qu'on paie \$1.50 à \$2.00 par jour. Veuillez donc me dire si la loi qui a été passée et qui a pris force le 1er avril est bonne et de quelle manière elle s'applique et si on peut s'en servir pour se protéger?

"UN SAUTEUX"

R. — Sur les terres de la Couronne le salaire minimum fixé par la Commission des Opérations Forestières est de \$2.25 net par jour. Sur les terres privées, ce règlement ne s'applique pas et l'employé doit s'en tenir à son contrat.

"MOULIN A SCIE"

Q. — Je travaille dans un moulin à scie avec mon garçon. Est-ce que j'ai le droit de réclamer les gages de \$30.00 par mois?

"L. L."

R. — Les moulins à scie ne sont pas classés comme opérations forestières. Les règlements de la commission ne s'y appliquent donc pas.

cun papier signé, soit en saisissant les salaires ou encore en mettant leur compte en collection.

"JEANNOT"

R. — Certainement. Un bail peut-être verbal. Le loyer est une chose qui doit se payer et toutes les mesures légales prises par le propriétaire pour obtenir paiement sont légitimes.

"DROIT DE PASSAGE"

Q. — D'après le plan que je vous trace a-t-on le droit de refuser le droit de passage à ce cultivateur. Voici deux voisins de terres dont l'une est le long d'une route verbalisée. L'autre, son voisin est toujours passé par cette route depuis que la ferme existe et aujourd'hui que les terres ont changé de nom, le premier, celui qui est le long de la route, refuse de laisser passer son voisin pour se rendre sur sa terre. Il demande

\$100.00 comme droit de passage. Peut-il faire cela?

"A. M."

R. — Peu importe le nombre d'années qu'a pu exister de fait un droit de passage, l'article 549 du code civil dit: "Nulle servitude ne peut s'établir sans titre; la possession, même immémoriale, ne suffit pas à cet effet." C'est donc dire qu'il faut un écrit.

De plus ce cultivateur n'est pas enclavé. Il a une sortie sur le chemin de front, l'autre n'a donc pas l'obligation de lui donner un passage même s'il paye pour.

Et s'il était enclavé, l'autre pourrait exiger une indemnité, car l'article 540 du code civil dit: "Le propriétaire dont le fonds est enclavé et qui n'a aucune issue sur la voie publique, peut exiger un passage sur ceux de ses voisins pour l'exploitation de son héritage, à la charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut causer."

Consultations légales

Données par la section des bûcherons

Veuillez adresser vos questions comme suit: Consultations légales, section des bûcherons, 55, boîte postale, division B, Québec. Veuillez signer vos demandes de votre nom et d'un pseudonyme. Votre signature restera confidentielle. Aucune réponse ne sera donnée personnellement.

LOYER

Q. — La loi permet-elle aux propriétaires d'exiger le paiement de leurs loyers, lorsqu'il n'y a au-

Téléphone: 2-1101

LESAGE & LESAGE

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre
Québec.

Paul Lesage, LL.L.
Jean Lesage, LL.L.

LS-PHILIPPE CÔTÉ

Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"
QUEBEC

J.-F. Dionne, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438, Sicard
Montréal.

Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.

Tél.: CLairval 5940 J.

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux
de l'U. C. C.

5505, Blvd Saint-Laurent
Montréal.

Diamètre 4 pouces $\frac{3}{8}$. Trois
lumières teintes dans la masse,
d'un diamètre de près d'un
pouce et d'une hauteur extérieure
de plus d'un demi-pouce.

Prix à nos bureaux

80 cents,

frais de malle en plus

10 cents.



SOMMAIRE

La petite industrie (Gérard Filion)	453
La Vie Morale	454
D'une semaine à l'autre	455
Au Foyer de l'U.C.C.	456
On nuit en croyant aider	457
Page féminine	458
L'exposition agricole	459
Page des jeunes	460
Consultations légales	461
Page du Marché	462
Petites annonces	463
Observance du dimanche	464

L'étendue ensemencée en grain au Canada accusera une augmentation de près d'un million d'acres en 1936, si les intentions manifestées par les cultivateurs le 1er mai sont mises à exécution, dit le premier rapport statistique de la saison actuelle.

Un thé pour toutes les bourses

THÉ "SALADA"

302F